

PLANNING PAPER 110

Les charges administratives en Belgique pour l'année 2010



Février 2012

.be

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'Etat et de son contrôle. A la demande des partenaires sociaux, le BFP publie en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGSIE, des *Perspectives de population* de long terme.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur responsable: Henri Bogaert - Dépôt légal: D/2012/7433/4

Les charges administratives en Belgique pour l'année 2010

Février 2012



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

Contributions

Cette publication a été réalisée sous la direction de Chantal Kegels, BFP (ck@plan.be).

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Table des matières

Synthèse.....	1
1. Introduction : 10 ans de mesure des charges administratives	3
2. Méthodologie	4
2.1. Cadre de l'enquête	4
2.2. Les limites de l'estimation par enquêtes	4
2.3. Portée de l'enquête	6
2.4. Les questionnaires	6
2.5. L'échantillon	7
3. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises	9
3.1. Le coût des formalités administratives	9
3.1.1. Description	9
3.1.2. Résultats	10
3.2. La qualité de la réglementation	17
3.2.1. Description	17
3.2.2. Résultats	17
3.3. La qualité de l'administration	19
3.3.1. Description	19
3.3.2. Résultats	19
3.4. Conclusion	20
4. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants	22
4.1. Le coût des formalités administratives	22
4.1.1. Description	22
4.1.2. Résultats	22
4.2. La qualité de la réglementation	28
4.2.1. Description	28
4.2.2. Résultats	28
4.3. La qualité de l'administration	30
4.3.1. Description	30
4.3.2. Résultats	30
4.4. Conclusion	31

5. Comparaison des résultats des enquêtes 2000, 2002, 2004, 2006, 2008 et 2010	33
5.1. Introduction	33
5.2. Comparaison des résultats : les entreprises	34
5.2.1. Le coût des formalités administratives	34
5.2.2. La qualité des formalités administratives	38
5.3. Comparaison des résultats : les indépendants	39
5.3.1. Le coût des formalités administratives	39
5.3.2. La qualité des formalités administratives	43
5.4. Conclusion	44
Annexe 1. Définition des charges administratives par domaine réglementaire	46
Annexe 2. Méthode d'estimation.....	48
Annexe 3. Analyse de sensibilité	50
Annexe 4. Le questionnaire adressé aux entreprises concernant les charges administratives en matière fiscale.....	51

Liste des tableaux

Tableau 1	Avantages et inconvénients de l'estimation par enquête	5
Tableau 2	Coût total des procédures administratives pour les entreprises en 2010	10
Tableau 3	Répartition du coût total par taille d'entreprise et par type de coût en 2010	10
Tableau 4	Répartition du coût total par domaine réglementaire en 2010.....	11
Tableau 5	Coût externe moyen selon la taille des entreprises en 2010.....	15
Tableau 6	Evolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire et la Région en 2010 ...	16
Tableau 7	Coût total des procédures administratives pour les indépendants en 2010	22
Tableau 8	Répartition du coût total par secteur et par type de coût en 2010.....	23
Tableau 9	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire en 2010	23
Tableau 10	Coût interne moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire en 2010	26
Tableau 11	Coût externe moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire en 2010	26
Tableau 12	Evolution des charges administratives au cours des deux dernières années, telle que perçue par les indépendants selon le domaine réglementaire et la Région en 2010	27

Tableau 13	Pourcentage des entreprises et des indépendants de l'échantillon qui ont répondu à l'enquête - Comparaison	34
Tableau 14	Population des entreprises et des indépendants - Comparaison	34
Tableau 15	Coût total des procédures administratives - Comparaison	35
Tableau 16	Répartition du coût total des charges administratives selon la taille d'entreprise - Comparaison	35
Tableau 17	Répartition du coût total des charges administratives selon le domaine réglementaire - Comparaison	36
Tableau 18	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison	38
Tableau 19	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison	39
Tableau 20	Coût total des procédures administratives - Comparaison	40
Tableau 21	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison	43
Tableau 22	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison	44
Tableau 23	Nombre d'entreprises en Belgique en décembre 2010.....	48
Tableau 24	Nombre d'indépendants en Belgique en décembre 2010	49
Tableau 25	Estimation du coût total par classe et intervalle de confiance - 2010	49
Tableau 26	Analyse de sensibilité : Coût total moyen de 2010 avec la population de 2008	50

Liste des Graphiques

Graphique 1	Répartition du coût interne et externe selon le domaine réglementaire en 2010 ...	11
Graphique 2	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire et la classe d'entreprises en 2010	12
Graphique 3	Coût total moyen par employé selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire en 2010	12
Graphique 4	Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire en 2010	13
Graphique 5	Coût total moyen par employé, par Région et par domaine réglementaire en 2010·	13
Graphique 6	Coût interne moyen par employé selon le domaine réglementaire et la taille d'entreprise en 2010	14
Graphique 7	Evolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire en 2010	16

Graphique 8	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire en 2010	18
Graphique 9	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire en 2010	20
Graphique 10	Répartition du coût interne et externe selon le domaine réglementaire en 2010 ...	23
Graphique 11	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité en 2010	24
Graphique 12	Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité en 2010	24
Graphique 13	Coût total moyen selon le domaine réglementaire et la Région en 2010	25
Graphique 14	Evolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les indépendants, selon le domaine réglementaire en 2010 ...	27
Graphique 15	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire en 2010	29
Graphique 16	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire en 2010	30
Graphique 17	Estimation du coût des charges administratives pesant sur les entreprises et intervalle de confiance de l'estimation - Comparaison	35
Graphique 18	Coût moyen par employé selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire - Comparaison	36
Graphique 19	Coût moyen par employé, par Région et par domaine réglementaire - Comparaison	37
Graphique 20	Estimation du coût des charges administratives pesant sur les indépendants et intervalle de confiance de l'estimation - Comparaison	40
Graphique 21	Coût moyen en % du chiffre d'affaires selon le secteur et le domaine réglementaire - Comparaison	41
Graphique 22	Coût moyen des indépendants et coût moyen par employé des petites entreprises - Comparaison	41
Graphique 23	Coût moyen par Région et par domaine réglementaire - Comparaison	42

Synthèse

A la demande du Conseil de ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative, le Bureau fédéral du Plan estime, depuis 2001, tous les deux ans, le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants belges. Cette estimation est basée sur la technique de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population à étudier. Cette technique est identique à celle utilisée lors des précédentes enquêtes évaluant les charges administratives des années 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008. En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives. Ce Planning Paper présente les résultats de l'enquête portant sur les charges administratives de l'année 2010. Il a pour objectif de commenter les tendances tant quantitatives que qualitatives qui ressortent de l'enquête sans en expliquer les causes. L'explication des évolutions de la perception des charges administratives par les entreprises et les indépendants sort donc du cadre de ce rapport.

Il ressort de l'enquête, et donc de l'avis des entreprises, que les charges administratives pesant sur les entreprises belges pour l'année 2010 atteignent 5,07 milliards d'euros, soit 1,43 % du PIB, dont la plus grande partie incombe aux petites entreprises. Le coût des charges administratives supportées par les indépendants belges a été estimé à 1,28 milliard d'euros, soit 0,36 % du PIB. La majeure partie de ce coût est supportée par les indépendants du secteur des services.

Le coût total des charges administratives des entreprises et des indépendants passe de 5,92 milliards d'euros en 2008 à 6,35 milliards d'euros en 2010. Il a donc augmenté de 7 % entre 2008 et 2010, après avoir diminué de 23 % entre 2006 et 2008. Cette évolution résulte d'un mouvement divergent du coût total supporté par les entreprises, qui augmente, et celui supporté par les indépendants, qui diminue légèrement. Depuis la première enquête qui portait sur l'année 2000, et qui estimait à 8,57 milliards d'euros le coût total des charges administratives, ce dernier s'est réduit de 26 %.

En pour cent du PIB, le coût relatif total des charges administratives pesant sur les entreprises et sur les indépendants augmente légèrement, atteignant 1,79 % en 2010 après 1,72 % en 2008, 2,44 % en 2006, 2,57 % en 2004, 3,43 % en 2002 et 3,48 % en 2000. En dix ans, le poids relatif des charges administratives a quasi été divisé par deux.

L'augmentation du coût des charges administratives en valeur absolue pour les entreprises entre 2008 et 2010 est due à la progression du coût des charges administratives afférentes aux trois domaines réglementaires étudiés, mais ce sont les charges administratives environnementales qui enregistrent l'augmentation proportionnellement la plus importante. Les indépendants enregistrent une diminution du coût des charges administratives causée par les deux grands domaines qui les concernent, mais ce sont les charges administratives environnementales qui diminuent proportionnellement le plus.

La comparaison du coût moyen par employé selon la taille des entreprises entre 2008 et 2010 met en évidence une augmentation du coût par employé commune aux petites et moyennes entreprises. Mais cette augmentation est surtout marquée chez les petites entreprises sous l'effet de la forte augmentation du coût moyen par employé des charges administratives fiscales. A l'opposé, les grandes entreprises

enregistrent une diminution du coût moyen par employé due à une diminution du coût moyen par employé lié à la réglementation en matière d'emploi et d'environnement.

Le coût moyen pour les indépendants, en diminution, reste toujours inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût, qui s'était atténuée en 2008, s'est de nouveau accentuée en 2010.

Au niveau régional, entre 2008 et 2010, le coût moyen par employé pesant sur les entreprises a augmenté nettement en Région flamande et de façon plus modérée en Région wallonne, essentiellement à cause de l'augmentation du poids administratif en matière fiscale. Par contre, le coût moyen par employé a diminué en Région bruxelloise grâce uniquement à la réduction du coût administratif lié à la réglementation en matière d'emploi. La tendance générale d'une diminution du coût moyen des charges administratives est uniquement visible pour les indépendants flamands. Par contre, les indépendants wallons mais surtout bruxellois voient le coût moyen des charges administratives augmenter. En 2010, comme lors des enquêtes précédentes, ce sont les indépendants flamands qui présentent le coût moyen le plus élevé et les indépendants bruxellois le coût moyen le plus faible.

En 2010, comme lors des enquêtes précédentes, indépendants comme entreprises estiment majoritairement que les charges administratives ont augmenté au cours des deux dernières années. Mais, aussi bien dans le chef des entreprises que dans celui des indépendants, ce sentiment est nettement moins marqué en 2010 qu'en 2008, et ceci pour tous les domaines réglementaires.

En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un volet qualitatif permettant de rendre comptes de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la qualité à la fois de la réglementation et de leurs contacts avec l'administration en charge d'appliquer cette réglementation.

Une constatation commune aux entreprises et aux indépendants et aux six enquêtes menées, est que entreprises comme indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations. Au cours des six enquêtes, pour les entreprises et les indépendants, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations qui ont trait à la publicité donnée aux réglementations et à la qualité des réponses fournies par les administrations (respect du délai de réponse et réponse répondant aux besoins). Dans le chef des entreprises, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations est surtout visible en ce qui concerne l'emploi et l'amélioration de la perception de la qualité des contacts avec l'administration est surtout visible en ce qui concerne l'environnement. Pour les indépendants, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations ainsi que celle des contacts avec l'administration est notable en ce qui concerne la fiscalité.

1. Introduction : 10 ans de mesure des charges administratives

En 2001, le Bureau fédéral du Plan, à la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative, réalisait la première enquête destinée à estimer le poids des charges administratives supportées par les entreprises et les indépendants en Belgique. Cette enquête a, ensuite, été mise en œuvre tous les deux ans en vue de compléter les informations fournies par les autres instruments de mesure des charges administratives et d'évaluer l'effet du processus de simplification. Ce rapport présente les résultats de l'enquête portant sur le coût des charges administratives de l'année 2010.

La technique d'estimation du coût des charges administratives est identique à celle utilisée lors des précédentes enquêtes évaluant les charges administratives des années 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008. En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives. Ce rapport présente les résultats de cette enquête menée du 4 mai au 6 septembre 2011. Il a pour objectif de commenter les tendances tant quantitatives que qualitatives qui ressortent de l'enquête sans en expliquer les causes. L'explication des évolutions de la perception des charges administratives par les entreprises et les indépendants sort donc du cadre de ce rapport.

La première partie rappelle brièvement la méthodologie employée pour estimer le poids des charges administratives et les limites d'une telle démarche. Pour un exposé détaillé, le lecteur intéressé se reportera utilement au Planning Paper 92 consacré aux charges administratives en Belgique en 2000¹.

La deuxième partie détaille les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises pour l'année 2010. La première section y est consacrée à l'analyse, d'une part, du coût total des charges administratives supporté par les entreprises et de ses deux composantes, le coût interne et le coût externe, et d'autre part, de son évolution au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises. La deuxième section analyse les indicateurs de qualité de la réglementation. La section suivante présente les indicateurs de qualité des contacts avec l'administration chargée d'appliquer ces réglementations.

La troisième partie du rapport présente les résultats de l'enquête menée auprès des indépendants belges. Elle suit la même structure que celle adoptée par la partie précédente.

La quatrième partie est consacrée à la comparaison des résultats des six enquêtes réalisées par le Bureau fédéral du Plan. Après une brève introduction, une section traite de la comparaison des résultats des enquêtes de 2000 à 2010 pour les entreprises et une autre est dévolue à la comparaison des résultats de ces mêmes enquêtes pour les indépendants. Une dernière section présente les conclusions de l'analyse.

¹ Planning Paper 92 "*Les charges administratives en Belgique pour l'année 2000*", téléchargeable à partir du site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be) à la rubrique Publications.

2. Méthodologie

2.1. Cadre de l'enquête

A la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative (ASA), le Bureau fédéral du Plan est chargé d'estimer, tous les deux ans, le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants en Belgique. La méthode retenue pour cette estimation est celle de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises et d'indépendants. La première enquête nationale, menée du 15 mars au 1er juillet 2001, portait sur les charges administratives de l'année 2000. La deuxième enquête, menée du 1er juin au 31 août 2003, portait sur les charges administratives de l'année 2002. La troisième enquête, menée du 1er juin au 31 août 2005, portait sur les charges administratives de l'année 2004. La quatrième enquête, menée du 1er juin au 5 septembre 2007, portait sur les charges administratives de l'année 2006. La cinquième enquête, menée du 1er juin au 7 septembre 2009, portait sur les charges administratives de l'année 2008. La sixième enquête, menée du 4 mai au 6 septembre 2010, porte sur les charges administratives de l'année 2010. Les enquêtes reposent toutes sur la même méthodologie.

Il convient de souligner que les résultats obtenus ne concernent que les charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants, et non celles supportées par les citoyens. De plus, l'enquête adressée aux entreprises ne couvre que les charges administratives afférentes à trois domaines réglementaires, la fiscalité, l'emploi et l'environnement, et celle adressée aux indépendants² que les charges administratives liées à la fiscalité et à l'environnement. Celles-ci représentent cependant une part très importante de l'ensemble des procédures administratives incombant aux entreprises et indépendants. Il convient aussi de souligner que les charges administratives non récurrentes, comme par exemple celles encourues lors du lancement d'une activité économique, ne sont pas prises en considération³. Enfin, l'enquête ne permet pas de distinguer le niveau de pouvoir (fédéral, régional, communautaire,...) à l'origine des charges administratives.

2.2. Les limites de l'estimation par enquêtes

La méthodologie la plus généralement mise en œuvre pour obtenir une estimation globale du coût total des charges administratives est celle basée sur une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises et d'indépendants. Les résultats de l'enquête sont ensuite extrapolés à l'ensemble de l'économie. Cette façon de procéder présente des avantages et des inconvénients résumés dans le tableau 1.

² Compte tenu du fait qu'un indépendant est défini dans le cadre de cette étude comme une personne n'ayant pas d'employé, le questionnaire sur l'emploi ne lui a pas été envoyé.

³ L'annexe 1 précise, pour chaque domaine réglementaire couvert, le contenu précis des charges administratives prises en compte.

Tableau 1 Avantages et inconvénients de l'estimation par enquête

Avantages	Inconvénients
Les principaux intéressés fournissent l'information. Ils disposent d'un délai de réponse leur permettant si nécessaire, de demander des renseignements.	Les informations sont subjectives.
Les méthodes statistiques d'échantillonnage sont bien maîtrisées.	Le questionnaire est une charge administrative supplémentaire.
La standardisation des procédures est possible, ce qui diminue le coût d'une procédure récurrente.	Les entreprises et les indépendants ont des difficultés à distinguer les charges administratives imposées par les pouvoirs publics de celles imposées par la gestion de l'entreprise, d'où tendance à la surestimation.
Un intervalle de confiance accompagne les résultats.	Les simplifications marginales ont tendance à passer inaperçues, les entreprises et les indépendants ne modifiant leur évaluation que lors de changements importants.
L'utilisation des techniques modernes de communication est possible. Les coûts de ce type d'enquête sont significativement inférieurs aux autres méthodes de recherche.	Un biais peut éventuellement être introduit si seules répondent les entreprises les plus efficaces dans la gestion des charges administratives ou celles qui surestiment leurs charges administratives afin de faire pression sur le processus de simplification administrative.

Il faut rappeler que l'enquête porte sur l'ensemble des charges administratives touchant les entreprises et les indépendants, quel que soit le niveau de pouvoir (européen, fédéral, régional, communautaire, provincial ou communal) à l'origine de ces obligations administratives.

Les entreprises et les indépendants éprouvent souvent de grandes difficultés à distinguer les charges générées par une obligation administrative légale de celles nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise. Ainsi, par exemple, la tenue d'une comptabilité correcte est nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise mais est aussi requise pour satisfaire les obligations fiscales. Il est dès lors possible que l'entreprise considère quand même la tenue de la comptabilité comme une charge administrative. De la même manière, la suppression de l'ensemble des charges administratives ne conduirait pas à la disparition de toutes les dépenses administratives au sein des entreprises et chez les indépendants qui, pour des raisons de bonne gestion, devraient continuer à mettre à jour une série d'informations sur leurs activités. Le coût des charges administratives ainsi estimé, comprend donc une certaine partie incompressible qui sera de toute façon encourue par l'entreprise même en l'absence de réglementation.

Etant donné les limites évoquées, l'estimation du coût des charges administratives n'est pas à prendre comme un chiffre précis mais doit plutôt être interprétée comme un ordre de grandeur. Ainsi, cet indicateur permettra de savoir si le coût administratif total est plus proche de 2 % que de 5 % du PIB. En résumé, les résultats obtenus, surtout dans le volet quantitatif de l'enquête, doivent être interprétés avec prudence.

2.3. Portée de l'enquête

La population couverte par l'enquête est celle des entreprises et des indépendants en activité en Belgique au cours de l'année 2010 telle qu'elle est reprise dans le fichier de la Direction générale de la statistique et de l'information économique⁴.

L'enquête couvre trois grands domaines réglementaires : l'environnement, l'emploi et la fiscalité.

Trois types de questionnaires ont donc été élaborés :

- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière fiscale;
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d'environnement;
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d'emploi.

Les entreprises de l'échantillon ont reçu un de ces trois questionnaires tandis que les indépendants ont reçu soit celui sur l'environnement soit celui sur la fiscalité étant donné qu'un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme une personne sans employé⁵.

2.4. Les questionnaires

Pour les trois domaines réglementaires couverts par l'enquête, chaque questionnaire est constitué de deux grands volets : un volet quantitatif destiné à permettre l'estimation monétaire des charges administratives et un volet qualitatif destiné à compléter la représentation de l'opinion des entreprises et des indépendants concernant les charges administratives. Un exemple de questionnaire est donné à l'annexe 4.

Le volet quantitatif contient une série de questions dont les réponses permettent l'estimation du coût total des procédures administratives, conçu comme la somme du coût interne et du coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel ou l'indépendant à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d'œuvre tel qu'il ressort de l'enquête. Le coût externe est, quant à lui, composé des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives. Le coût total obtenu pour chaque type de questionnaire est, ensuite, sommé et extrapolé à l'ensemble de la population des entreprises et des indépendants⁶. Les entreprises et les indépendants sont aussi interrogés sur l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2009 et 2010).

Les indicateurs qualitatifs ont été regroupés en deux grandes catégories : ceux liés à la qualité des réglementations elles-mêmes et ceux liés à la qualité des contacts avec les administrations en charge d'appliquer ces réglementations. Pour les deux catégories, la formulation retenue est la même : l'entreprise ou l'indépendant doit se positionner par rapport à des affirmations et il peut choisir une

⁴ La Direction générale de la statistique et de l'information économique a modifié sa méthodologie de constitution de la population des entreprises et des indépendants en 2008 créant une discontinuité par rapport à la population des enquêtes précédentes.

⁵ Un seul questionnaire a été envoyé par entreprise ou indépendant en vue de limiter la charge administrative occasionnée.

⁶ Ces différentes étapes sont expliquées à l'annexe 2.

position allant de “entièrement d’accord”, “plutôt d’accord”, “plutôt pas d’accord”, “entièrement pas d’accord” à “sans opinion”.

Concernant la qualité des réglementations, les aspects envisagés sont les suivants :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s’accompagnent d’une information adéquate et suffisante.

Concernant la qualité des contacts avec l’administration, les aspects couverts sont les suivants :

- il est facile de savoir à quel service s’adresser,
- il est facile d’entrer en contact avec le service compétent,
- l’administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l’administration donne sa réponse dans un délai prévu,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l’information que vous obtenez répond à vos besoins.

Deux modes de réponse à ces questionnaires sont prévus : soit par retour de courrier préaffranchi, soit via un site internet créé à cette fin. 38 % des réponses des indépendants et 61 % des réponses des entreprises sont parvenues par voie électronique.

2.5. L’échantillon

Sur base d’un échantillon représentatif de la population, constitué par la Direction générale de la statistique et de l’information économique, pas moins de 3 021 entreprises ont reçu par voie postale un des trois questionnaires et 4 513 indépendants ont reçu soit le questionnaire fiscal, soit celui sur l’environnement.

L’échantillon des entreprises a été stratifié en 3 classes de taille (petite, moyenne et grande) et en 2 classes d’activité (industrie et services). L’échantillon des indépendants a été stratifié en 4 classes d’activité (agriculture, industrie, construction et services).

Sans tenir compte des stratifications, l’échantillon a été établi pour être représentatif de la population des entreprises et des indépendants dans les trois Régions de Belgique (flamande, wallonne et de Bruxelles-capitale).

Le taux de réponse à l'enquête est en légère diminution par rapport à l'enquête précédente⁷. Le taux global de réponse à l'enquête est de 17,8 % pour les entreprises et de 10,5 % pour les indépendants.

⁷ En 2000, le taux de réponse des entreprises atteignait 15,3 % et celui des indépendants 7,5 %, en 2002, il atteignait respectivement 23,3 % et 16,6 %, en 2004, 19,4 % et 12,3 %, en 2006, 17,0 % et 10,4 % et 20,0% et 10,6% en 2008.

3. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises

Cette partie est consacrée à la présentation des résultats de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de la population des entreprises belges. Elle comporte, d'une part, un volet quantitatif relatif à l'estimation du coût des charges administratives et, d'autre part, un volet qualitatif permettant un examen plus spécifique de la perception de la qualité de la réglementation et de la qualité de l'administration de la réglementation.

3.1. Le coût des formalités administratives

3.1.1. Description

Le coût des charges administratives supportées par les entreprises est défini, dans cette étude, comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les entreprises se chargent, soit elles-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale, environnementale et en matière d'emploi. Ce coût est exprimé en euros, et englobe donc l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Ainsi, ce coût comprend, par exemple, les frais administratifs nécessaires pour remplir la déclaration d'impôts mais le paiement de ces impôts n'est pas considéré comme une charge administrative et ne rentre donc pas dans le calcul du coût des charges administratives. Les dépenses liées à l'achat du matériel ou des installations nécessaires pour se conformer aux réglementations ne sont pas non plus considérées comme un coût administratif.

Le coût total des charges administratives est la somme d'un coût interne et d'un coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d'œuvre tel qu'il ressort de l'enquête⁸. Le coût externe se compose, quant à lui, des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives.

Les coûts totaux obtenus pour chaque enquête, qui sont donc la somme du coût interne et du coût externe, sont additionnés pour obtenir le coût total de l'ensemble des charges administratives. Ce coût total (qui est donc la somme des trois domaines de réglementation) est finalement extrapolé à l'ensemble de la population des entreprises en tenant compte du nombre d'entreprises présentes dans chaque classe de l'échantillon (voir annexe 2 pour plus d'informations concernant l'importance relative de chaque classe).

Les résultats sont aussi présentés selon la taille de l'entreprise (petite, moyenne ou grande). Pour les interpréter correctement, il convient de tenir compte de l'importance relative de chaque taille dans la population. Parmi la population des entreprises en activité au cours de l'année 2010, 179 285 entrepri-

⁸ Le calcul se fait donc avec un coût horaire propre à chaque entreprise.

ses comptent de 1 à 9 employés, 32 378 entreprises emploient de 10 à 249 travailleurs et 1 258 grandes entreprises emploient plus de 249 travailleurs.

3.1.2. Résultats

a. Le coût total

Les charges administratives liées aux réglementations en matière d'emploi, de fiscalité et d'environnement pesant sur les entreprises, ont été estimées, pour l'année 2010, à 5,07 milliards d'euros, soit 1,43 % du PIB. Le tableau 2 donne la répartition de ce montant entre coût interne et coût externe. Les coûts internes sont plus importants que les coûts externes, représentant respectivement 53 % et 47 % du coût total.

Tableau 2 Coût total des procédures administratives pour les entreprises en 2010

Nombre d'entreprises	Type de coût	En milliards d'euros	En % du PIB
212 921	Coût total	5,07	1,43
	(Intervalle de confiance)	(3,4-6,8)	(1,0-1,9)
	Coût interne	2,71	0,76
	Coût externe	2,36	0,67

Remarque : Les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Compte tenu du nombre d'entreprises de petite taille dans la population des entreprises belges⁹, les charges administratives incombant à ces entreprises représentent une part importante du coût total : 50,7 % contre 39,6 % pour les entreprises de taille moyenne et 9,7 % pour les grandes entreprises.

Il ressort du tableau 3 que la part du coût interne est plus grande que celle du coût externe pour les entreprises de petite et de grande taille. Cependant, c'est l'inverse qui est observable pour les entreprises de taille moyenne.

Tableau 3 Répartition du coût total par taille d'entreprise et par type de coût en 2010
En milliards d'euros et en %

Taille	Coût total (en milliards euros)	En % du total des charges	Type de coût	En milliards euros
Petite	2,57	50,7	Coût interne	1,41
			Coût externe	1,15
Moyenne	2,01	39,6	Coût interne	0,97
			Coût externe	1,04
Grande	0,49	9,7	Coût interne	0,33
			Coût externe	0,17
Total	5,07	100	Coût interne	2,71
			Coût externe	2,36

La répartition du coût total selon le domaine de réglementation (tableau 4) montre la prédominance des charges administratives générées par les dispositions en matière de fiscalité. Ce résultat est dû à

⁹ 84 % des entreprises belges sont des "petites entreprises", définies ici comme les entreprises occupant de 1 à 9 personnes.

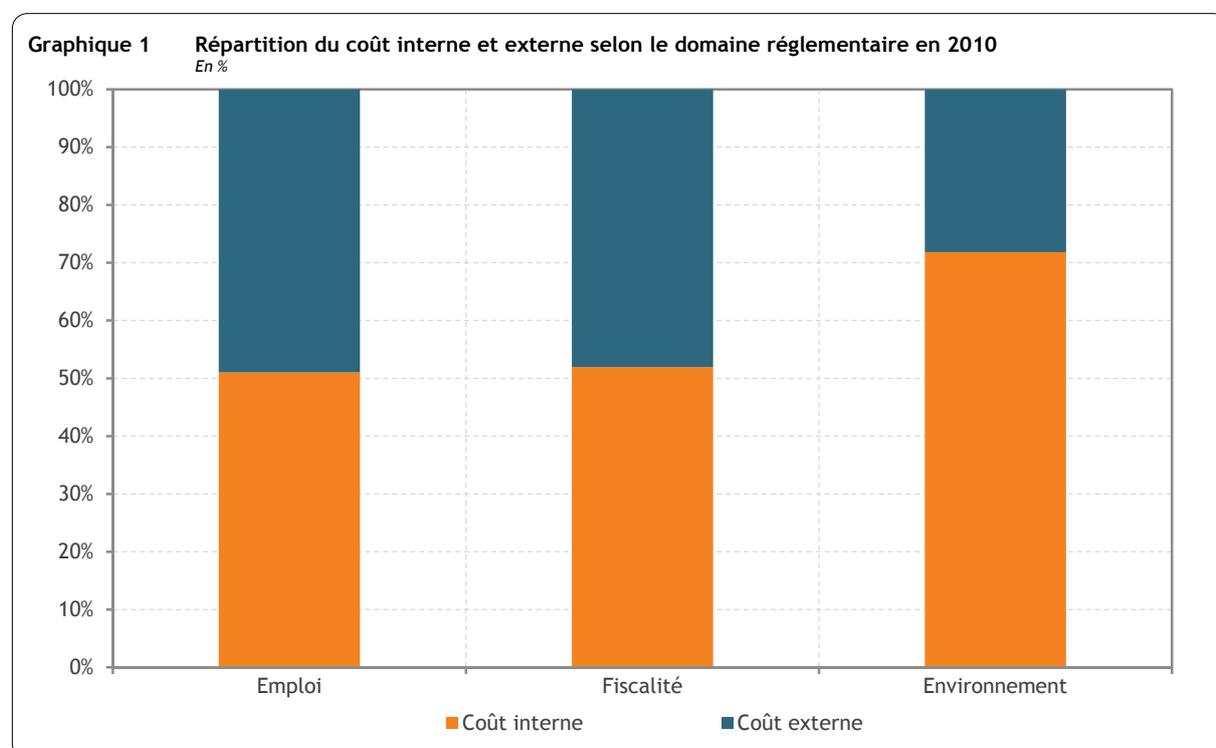
l'importance de ce type de charges pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les grandes entreprises industrielles.

Tableau 4 Répartition du coût total par domaine réglementaire en 2010
En %

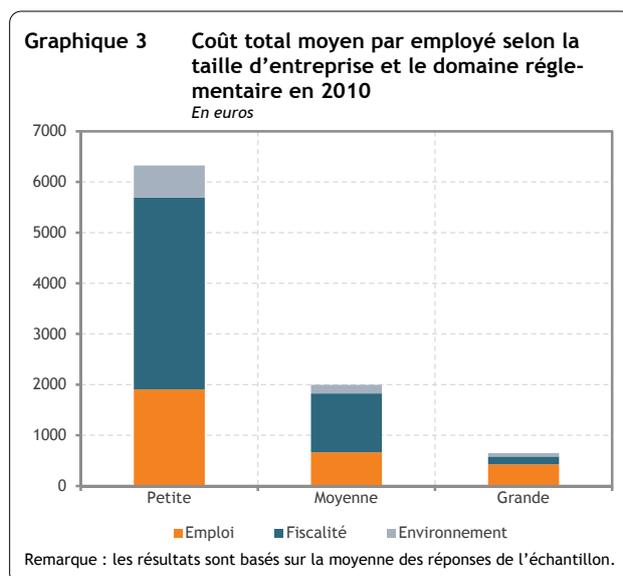
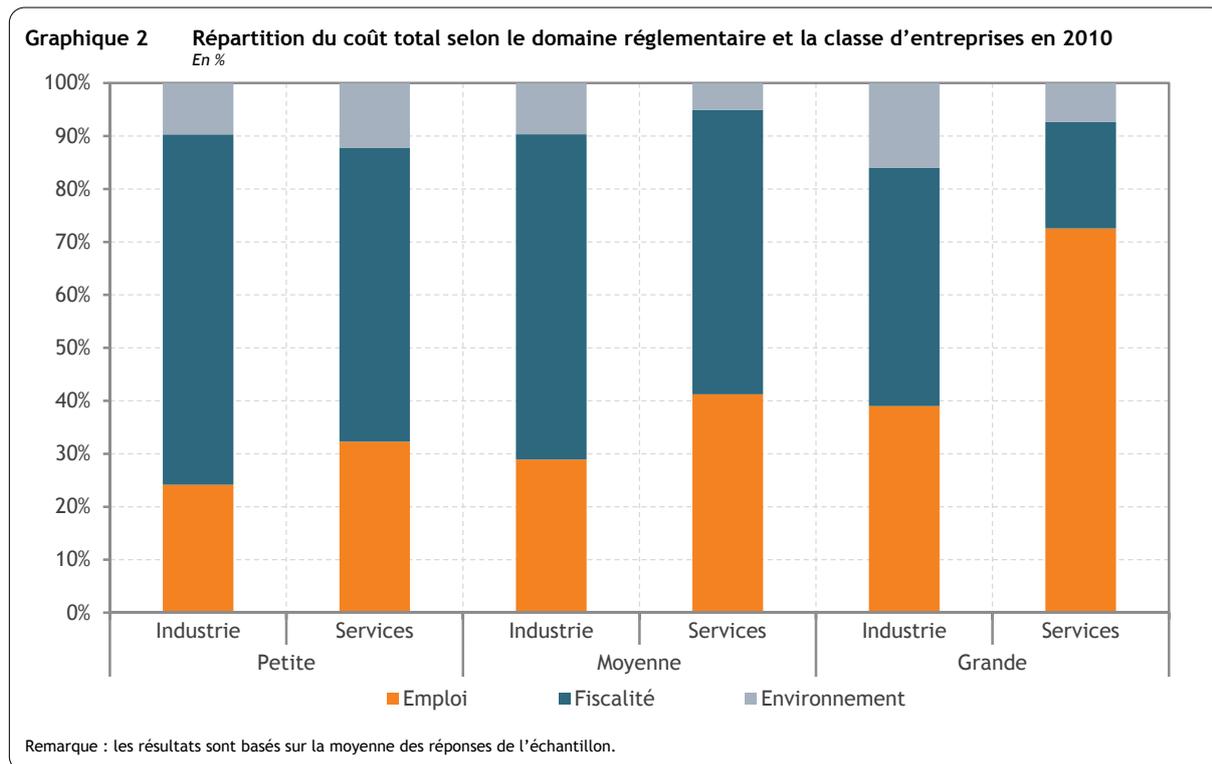
Type de réglementation	En % du coût total
Emploi	37,4
Fiscalité	53,3
Environnement	9,3

Remarque : les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Le graphique 1, qui illustre la division du coût total en coût interne et en coût externe selon le domaine de réglementation, laisse apparaître que la part du coût interne est plus importante que la part du coût externe quel que soit le domaine réglementaire considéré. Mais c'est dans le domaine environnemental que cette part est la plus importante.



Le graphique 2 illustre l'importance relative de chaque catégorie de réglementation pour chacune des classes d'entreprises de l'échantillon. La fiscalité représente la source la plus importante des coûts administratifs pour les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises industrielles alors que l'emploi génère la plus grande partie des charges administratives des grandes entreprises du secteur des services. Ceci est évidemment lié au fait que les charges administratives en matière d'emploi dépendent du nombre de personnes employées et que les grandes entreprises du secteur des services emploient en moyenne le plus de personnes. Quelle que soit la classe envisagée, l'environnement est la matière qui génère relativement le moins de charges administratives. Les charges administratives environnementales sont plus importantes pour les entreprises de l'industrie que pour celles des services pour les entreprises de taille moyenne et de grande taille.



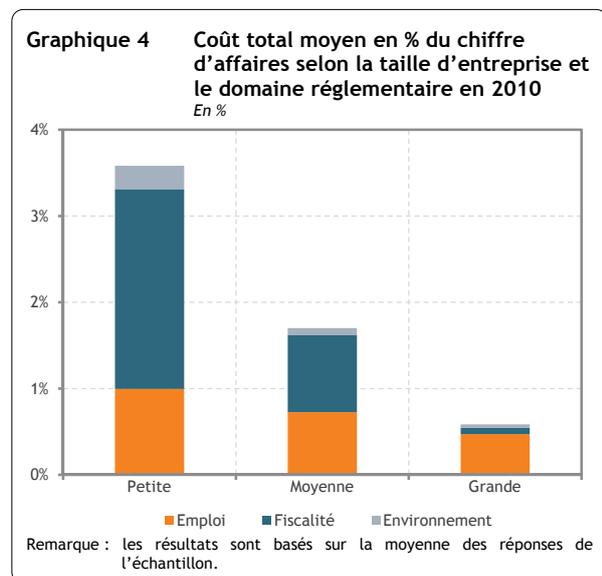
En répartissant le coût total moyen par employé selon la taille d'entreprises et la catégorie de réglementation, le graphique 3 montre clairement que ce sont les petites entreprises de moins de 10 travailleurs qui supportent le coût administratif par employé le plus élevé. Etant donné qu'une partie du coût des charges administratives n'est pas liée au nombre d'employés et que le nombre d'employés est plus faible dans les petites entreprises que dans les grandes, il est logique que le coût des charges administratives exprimé par employé diminue avec la taille de l'entreprise.

La réglementation fiscale est celle qui génère la partie la plus importante du coût par employé des petites et moyennes entreprises. Par contre, ce sont les dispositions administratives en matière d'emploi qui génèrent la plus grande partie du coût par employé pour les grandes entreprises.

Le fait que les petites entreprises soient proportionnellement plus touchées par les charges administratives est encore davantage mis en évidence quand le coût administratif par employé est calculé non plus par an mais par heure prestée¹⁰. Le montant de charges administratives, tel que déclaré dans

¹⁰ Il s'agit ici d'une approximation basée sur 1 920 heures prestées par an et par employé.

L'enquête, entraîne un surcoût horaire de 3,29 euros pour les petites entreprises, de 1,04 euro pour les entreprises moyennes et de 0,34 euro pour les grandes entreprises.

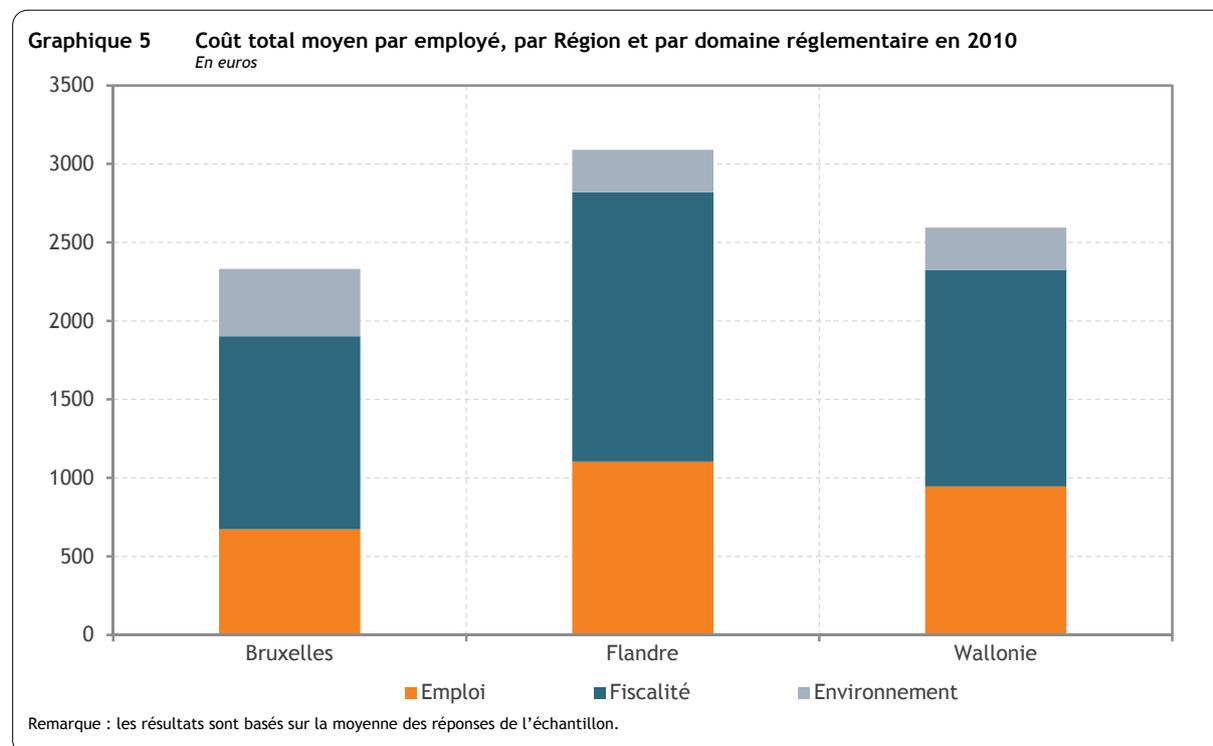


Les petites entreprises ont aussi les charges administratives les plus élevées lorsque ces dernières sont mesurées en pour cent du chiffre d'affaires (graphique 4). De nouveau, nous constatons une diminution rapide de l'importance relative des charges administratives avec la taille des entreprises.

Exprimées en pour cent du chiffre d'affaires, les charges administratives générées par les procédures administratives liées à la réglementation en matière d'emploi représentent la part la plus importante du coût administratif total pesant sur les grandes entreprises. La réglementation fiscale est

celle qui génère la plus grande partie du coût administratif total exprimé en pour cent du chiffre d'affaires pour les petites et moyennes entreprises.

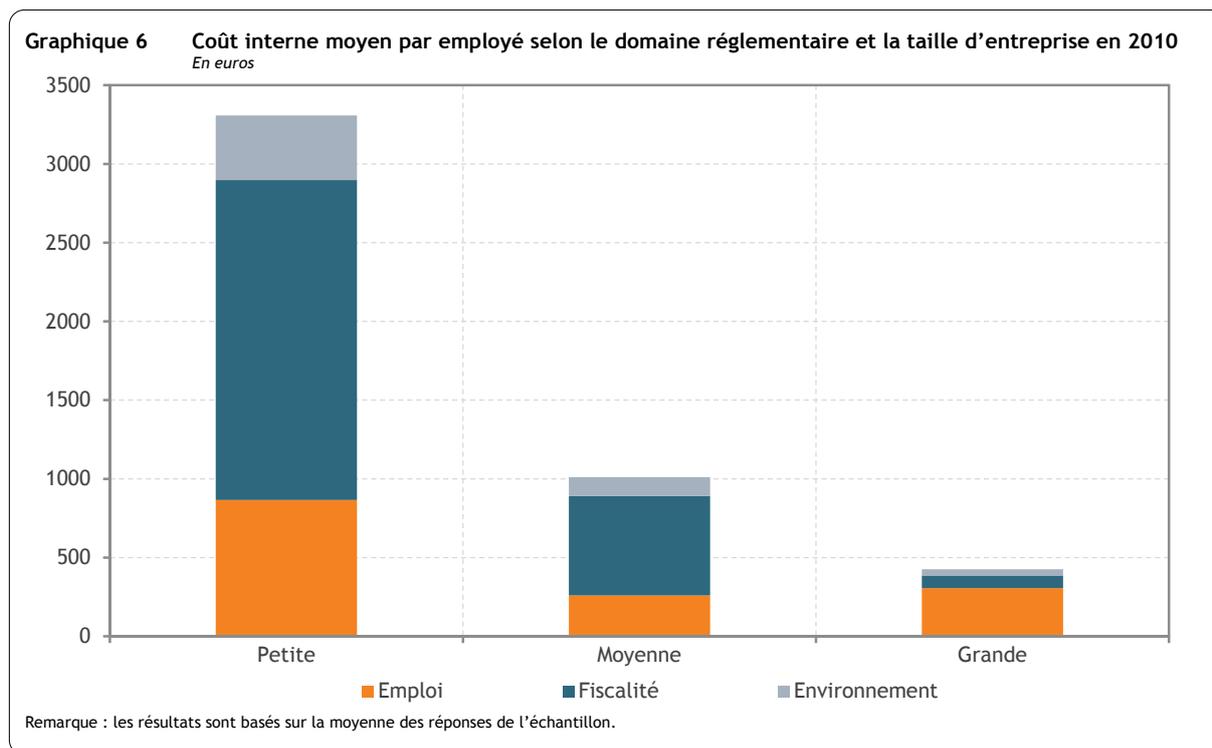
Il est aussi possible de répartir les réponses données par les entreprises selon les trois Régions du pays même s'il convient d'être prudent dans l'interprétation des résultats¹¹.



¹¹ La répartition des entreprises par Région a été effectuée sur base de la localisation du siège social. La plupart des charges administratives sont, en effet, encourues par le siège social.

Le graphique 5 illustre la répartition du coût total moyen par employé selon la Région et le domaine de réglementation. Il en ressort que les entreprises de la Région flamande sont celles qui disent supporter le coût moyen par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises, le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par employé et les dispositions administratives environnementales qui génèrent la part la plus faible du coût total par employé.

b. Le coût interne



Le coût interne représente le coût salarial des heures consacrées au sein de l'entreprise à se conformer aux exigences administratives. Le graphique 6 montre le coût interne moyen par employé estimé en euros pour les différentes catégories de réglementation et de tailles d'entreprise. Le coût interne par employé est nettement plus élevé pour les petites entreprises que pour les autres entreprises. Cela s'explique par le fait qu'une grande partie des charges administratives n'est proportionnelle ni au nombre d'employés, ni à l'ampleur de l'activité mesurée par le chiffre d'affaires.

La réglementation fiscale occasionne la plus grande partie du coût interne par employé pour les petites et moyennes entreprises alors que c'est la réglementation en matière d'emploi qui joue ce rôle pour les grandes entreprises.

c. Le coût externe

Le coût externe donne une estimation des dépenses annuelles des entreprises en services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 6 contient l'estimation du coût externe pour les différentes tailles d'entreprises, exprimé en valeur absolue et en pour cent du chiffre d'affaires. En valeur absolue, ce sont évidemment les grandes entreprises qui ont les coûts externes les plus élevés. Mais en valeur relative, mesurée en pour cent du chiffre d'affaires, ce sont les petites entreprises qui supportent les coûts les plus importants.

Tableau 5 Coût externe moyen selon la taille des entreprises en 2010
En valeur absolue et en % du chiffre d'affaires

	Petite	Moyenne	Grande
Coût externe en euros	9 263	31 334	139 402
Coût externe en % du C.A.	1,67 %	0,79 %	0,19 %
- Emploi	0,49 %	0,39 %	0,14 %
- Fiscalité	1,07 %	0,37 %	0,04 %
- Environnement	0,11 %	0,02 %	0,02 %

Remarque : les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Une répartition du coût externe en pour cent du chiffre d'affaires peut aussi être effectuée selon le domaine réglementaire. Pour les petites entreprises, la réglementation fiscale est celle qui génère le coût externe, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, le plus important alors que pour les grandes entreprises et les entreprises de taille moyenne, c'est la réglementation en matière d'emploi qui remplit ce rôle.

d. Evolution du coût total des charges administratives

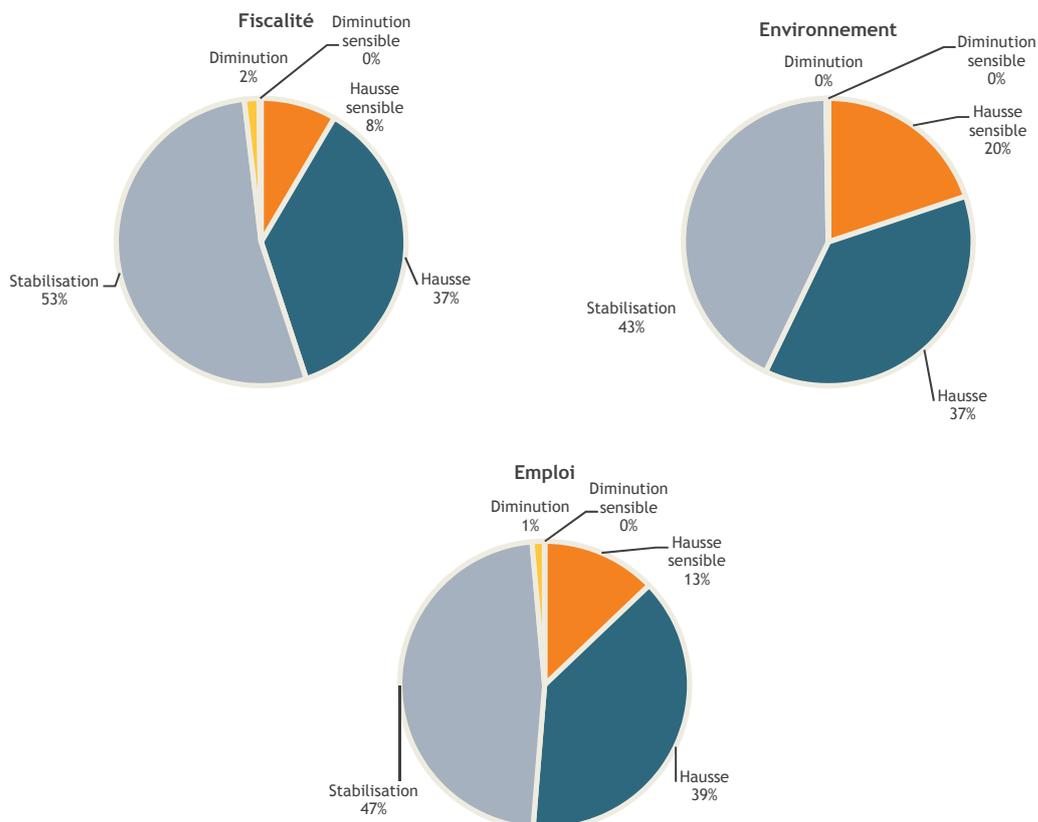
Les entreprises ont aussi été interrogées sur leur sentiment concernant l'évolution du coût total des procédures administratives au cours des deux dernières années (2009 et 2010). Les résultats sont présentés au graphique 7.

Quelle que soit leur taille, peu d'entreprises ont émis l'avis que les coûts administratifs ont (sensiblement) diminué au cours de la période. En ne tenant pas compte de la possibilité de réponse "sans opinion", le pourcentage d'opinion reflétant une (forte) diminution de ces coûts s'élève à 2 % pour la réglementation fiscale, à 1 % pour la réglementation en matière d'emploi et à 0 % pour la réglementation environnementale.

Plus de la moitié des entreprises (53 %) estime que les charges administratives fiscales n'ont pas connu d'évolution, ni à la hausse, ni à la baisse, au cours de ces deux dernières années. Ce pourcentage tombe à 47 % en ce qui concerne les charges administratives en matière d'emploi et à 43 % pour les charges administratives environnementales.

Excepté pour la réglementation fiscale, une majorité d'entreprises pense que les charges administratives ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années. Mais c'est en ce qui concerne la réglementation environnementale que le pourcentage est de loin le plus élevé, s'établissant à 57 % contre 52 % pour l'emploi et 45 % pour la fiscalité.

Graphique 7 Evolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire en 2010



Le tableau 6 fait apparaître la répartition des avis des entreprises sur l'évolution des charges administratives dans les trois Régions : Bruxelles-Capitale, Flandre et Wallonie.

Tableau 6 Evolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire et la Région en 2010

	Emploi			Fiscalité			Environnement		
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Hausse sensible	11 %	13 %	14 %	11 %	9 %	5 %	15 %	21 %	19 %
Hausse	33 %	37 %	45 %	32 %	36 %	42 %	44 %	37 %	35 %
Inchangé	54 %	48 %	40 %	53 %	54 %	50 %	40 %	42 %	45 %
Diminution	2 %	1 %	1 %	2 %	1 %	3 %	0 %	0 %	0 %
Diminution sensible	0 %	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

Les résultats selon la Région indiquent que ce sont les entreprises wallonnes qui portent le jugement le plus défavorable sur l'évolution des charges administratives en ce qui concerne la réglementation sur l'emploi et sur la fiscalité. L'environnement est le domaine pour lequel le pourcentage d'entreprises estimant que les charges ont (fortement) augmenté est le plus élevé pour Bruxelles-Capital (59 %) et pour la Flandre (58 %). Par contre, c'est la réglementation en matière d'emploi qui occupe cette position en Wallonie, avec 59 % des entreprises qui estiment que les charges administratives ont (fortement) augmenté. Pour les trois Régions, la fiscalité est le domaine pour lequel le pourcentage d'entreprises ayant ressenti une augmentation des charges administratives est le plus faible avec 47 % des entreprises wallonnes, 45 % des entreprises flamandes et 43 % des entreprises bruxelloises.

3.2. La qualité de la réglementation

3.2.1. Description

L'évaluation quantitative des charges administratives n'est qu'un des aspects du processus de simplification. Connaître le sentiment des entreprises concernant la qualité des réglementations et de l'administration chargée de leur application est aussi important pour guider la réflexion.

Pour ce faire, l'enquête contient une série d'affirmations concernant la qualité de la réglementation en matière d'emploi, d'environnement et de fiscalité. Les entreprises ont le choix entre les réponses allant de "entièrement d'accord" à "entièrement pas d'accord". Elles ont également la possibilité d'exprimer leur absence d'opinion sur le sujet.

Pour rappel, les affirmations concernant la qualité de la réglementation sont les suivantes :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

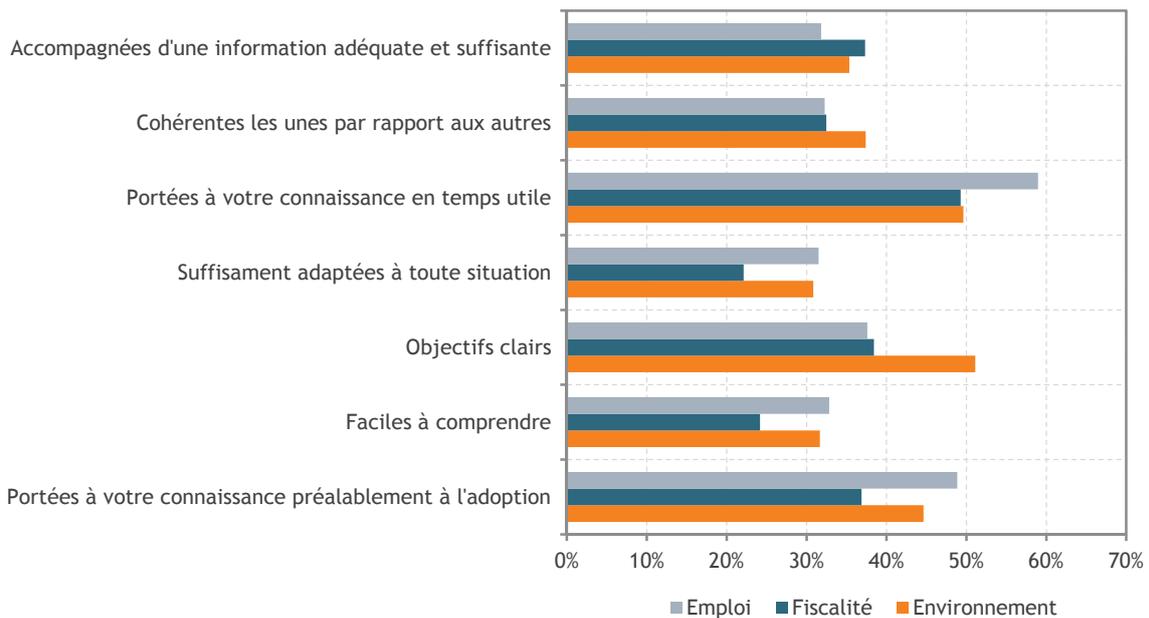
3.2.2. Résultats

Le graphique 8 synthétise les résultats. Il en ressort que les affirmations avec lesquelles les entreprises sont le plus en accord concernent essentiellement la publicité donnée aux réglementations. Il s'agit des énoncés suivants : "les réglementations sont portées à la connaissance des entreprises en temps utile pour leur permettre de s'y conformer", "elles sont portées à la connaissance des entreprises avant leur adoption" et "les objectifs des réglementations sont clairs".

Le principal reproche qui transparaît des réponses des entreprises est le manque d'adaptabilité des réglementations à toutes les situations. La difficulté de compréhension des réglementations est le deuxième reproche adressé aux réglementations environnementales et fiscales tandis que ce sont les manques de cohérence et d'information adéquate et suffisante qui sont reprochés aux réglementations en matière d'emploi.

Globalement, la qualité de la réglementation fiscale semble la plus problématique puisque ce domaine enregistre les plus mauvais scores pour 5 des 7 énoncés proposés.

Graphique 8 Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire en 2010
En % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse « sans opinion » pour le calcul des pourcentages.

Les opinions sur la qualité de la réglementation divergent parfois selon la taille de l'entreprise. Ainsi, pour les grandes entreprises, le domaine le moins problématique concerne la réglementation environnementale, surtout en ce qui concerne la clarté de leurs objectifs – 61 % d'entreprises sont (entièrement) d'accord avec cette proposition – et la diffusion en temps utile de la réglementation (57 %), tandis qu'il s'agit de l'emploi pour les entreprises moyennes et de la fiscalité pour les petites. D'autre part, les grandes entreprises sont particulièrement critiques vis-à-vis de la réglementation fiscale, surtout en ce qui concerne son adéquation à toute situation (15 %), sa facilité de compréhension (21 %) et sa cohérence (26 %). Par contre, les entreprises, quelle que soit leur taille, s'accordent pour dire que les réglementations quel que soit leur domaine, ne sont pas faciles à comprendre mais qu'elles sont effectivement portées à leur connaissance en temps utile.

La répartition des opinions des entreprises par Région montre une grande similitude entre Bruxelles-Capitale et la Flandre, celles-ci s'accordant sur le fait que ce sont les réglementations en matière d'emploi et d'environnement qui génèrent le niveau le plus élevé de satisfaction, surtout en ce qui concerne la diffusion à leur connaissance avant leur adoption et en temps utile, en matière d'emploi, en Flandre et pour la clarté de leurs objectifs dans le domaine environnemental à Bruxelles. Par contre, en Wallonie, la satisfaction des entreprises par rapport aux réglementations en matière d'emploi est assez faible, surtout en ce qui concerne la clarté de leurs objectifs, avec à peine 17 % des entreprises (entièrement) d'accord avec cette proposition. Les entreprises, quelle que soit leur Région, s'accordent pour dire que les réglementations, tous domaines confondus, ne sont pas faciles à comprendre mais qu'elles sont effectivement portées à leur connaissance en temps utile.

3.3. La qualité de l'administration

3.3.1. Description

Dans le cadre du volet qualitatif de l'enquête, les entreprises ont aussi été interrogées sur leur opinion quant à la qualité de leurs contacts avec l'administration concernant la réglementation en matière fiscale, environnementale et d'emploi. Concrètement, ce sondage d'opinion a de nouveau pris la forme de propositions par rapport auxquelles les entreprises pouvaient se montrer d'entièrement d'accord à entièrement pas d'accord. Elles avaient aussi la possibilité de choisir la mention "sans opinion".

Pour rappel, les affirmations concernant l'administration sont les suivantes :

- il est facile de savoir à quel service s'adresser,
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent,
- l'administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l'administration donne sa réponse dans le délai prévu,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l'information que vous obtenez répond à vos besoins.

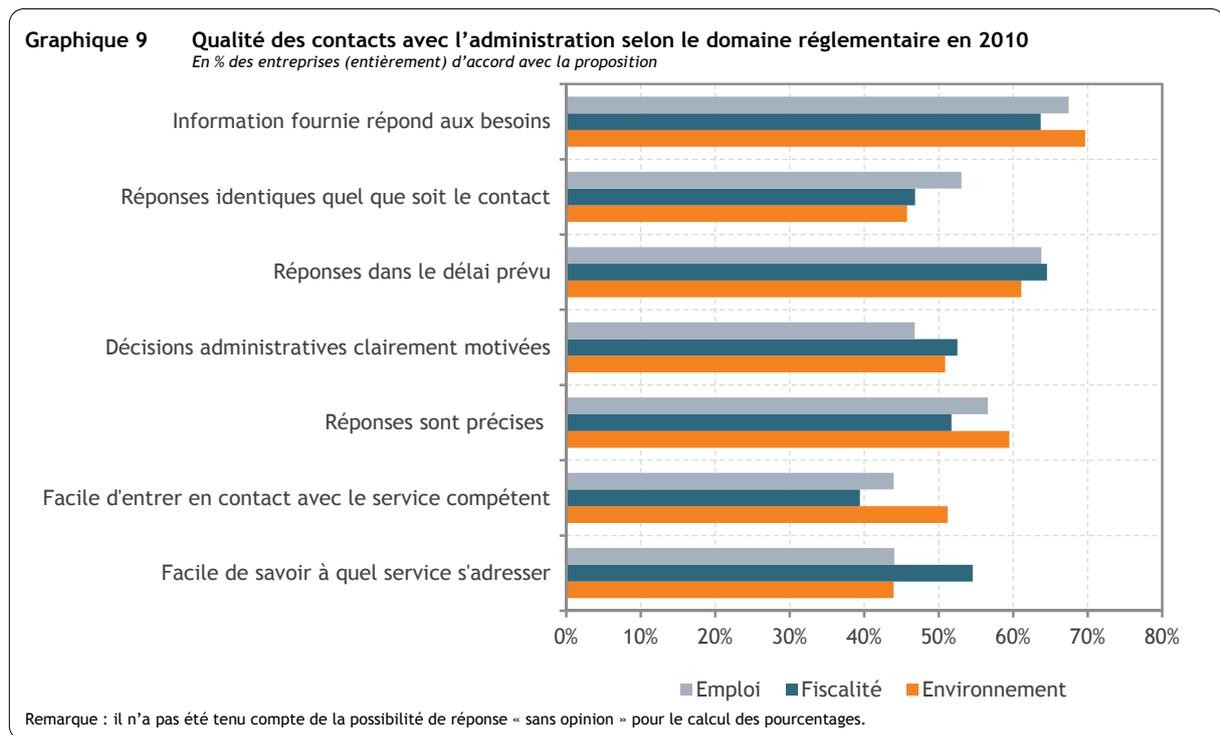
3.3.2. Résultats

Comme l'illustre le graphique 9, quel que soit le domaine réglementaire considéré, les entreprises se montrent généralement nettement plus satisfaites de l'administration que des réglementations elles-mêmes. La majorité des entreprises estime que les informations fournies par l'administration répondent à leurs besoins, particulièrement en ce qui concerne le domaine environnemental – 70 % des entreprises sont (entièrement) d'accord avec l'énoncé –, et que les réponses arrivent dans le délai prévu, surtout dans le domaine fiscal (65 %).

Par contre, les entreprises se montrent plus critiques sur la facilité d'identification du service à contacter pour l'emploi et l'environnement (44 %) et pour la facilité d'entrer en contact avec le bon service pour l'emploi (44 %) et surtout la fiscalité (39 %). Pour la fiscalité et l'environnement, les entreprises se montrent aussi critiques concernant l'énoncé : réponses identiques quel que soit le contact.

De façon générale, la satisfaction des entreprises dans leurs contacts avec l'administration augmente en fonction de leur taille, tendance particulièrement marquée pour le volet environnemental. Les petites et moyennes entreprises se montrent majoritairement critiques par rapport à la facilité d'entrer en contact avec l'administration fiscale (seulement 34 % et 36 % d'entre elles étant d'accord avec cet énoncé, respectivement). Les petites entreprises estiment également qu'il n'est pas facile de savoir à quel service s'adresser tant du point de vue de la réglementation sur l'emploi (36 %) que de celle sur l'environnement (36 %). A l'opposé, les entreprises moyennes se montrent très satisfaites de l'adéquation à leurs besoins de l'information reçue, particulièrement en matière d'emploi (74 %) et de fiscalité (76 %).

Au niveau régional, les entreprises flamandes sont clairement les plus satisfaites de leurs contacts avec l'administration, en particulier avec les services en matière d'emploi et d'environnement, et plus spécifiquement encore pour ce qui est de l'adéquation de l'information aux besoins. Les entreprises wallonnes attribuent les meilleurs scores aux contacts avec l'administration fiscale et, en particulier, à la réponse dans le délai prévu (70 %). A l'opposé, elles sont plus critiques vis-à-vis des services administratifs environnementaux, surtout en ce qui concerne la cohérence des réponses fournies (seulement 23 % des entreprises wallonnes sont d'accord avec l'affirmation sur la réponse identique quel que soit le contact). Enfin, les entreprises de Bruxelles-Capitale sont celles qui donnent les plus mauvais scores à l'administration de l'emploi, en particulier, pour ce qui est de la facilité d'entrer en contact avec elle.



3.4. Conclusion

Il ressort de l'enquête, et donc de l'avis des entreprises, que les charges administratives pesant sur les entreprises belges pour l'année 2010 atteignent 5,07 milliards d'euros, soit 1,43 % du PIB, dont la plus grande partie incombe aux petites entreprises. L'importance du coût interne est supérieure à celle du coût externe pour les petites et les grandes entreprises alors que c'est l'inverse qui est observable pour les entreprises de taille moyenne.

Parmi les trois domaines réglementaires envisagés, c'est la fiscalité qui génère la part la plus importante du coût total des charges administratives, et l'environnement qui génère la part la plus faible de ce coût total.

Les petites entreprises sont aussi celles qui présentent le coût moyen des charges administratives par employé largement le plus élevé. Celui-ci a comme composante principale le coût des formalités administratives liées à la fiscalité. La fiscalité est aussi le domaine réglementaire qui génère la plus grande

partie du coût moyen par employé des entreprises de taille moyenne. Les grandes entreprises ont un coût moyen par employé principalement dû aux formalités en matière d'emploi.

Les entreprises de la Région flamande sont celles qui disent supporter, en moyenne, le coût par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises, le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par employé et la réglementation en matière environnementale, la part la plus faible.

Quels que soient leur secteur d'activité et leur taille, les entreprises estiment en général que les charges administratives ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années. C'est en ce qui concerne la réglementation environnementale que le pourcentage d'entreprises qui estiment que les charges administratives ont (fortement) augmenté est de loin le plus élevé. Les résultats selon la Région indiquent que ce sont les entreprises wallonnes qui portent le jugement le plus défavorable sur l'évolution des charges administratives, surtout en ce qui concerne la réglementation sur l'emploi, et que ce sont les entreprises de Bruxelles-Capitale qui expriment le jugement le plus favorable, surtout en matière fiscale. Pour les trois Régions, la fiscalité est le domaine pour lequel le pourcentage d'entreprises ayant ressenti une augmentation des charges administratives est le plus faible.

Au niveau qualitatif, les entreprises se montrent globalement plus satisfaites de l'administration que des réglementations.

Les entreprises sont assez satisfaites de la publicité donnée aux réglementations. Par contre, leurs principales critiques portent sur le manque d'adaptabilité des réglementations à toutes les situations et sur la difficulté à comprendre la réglementation dans le domaine fiscal. D'autres aspects critiques sont le manque de cohérence des réglementations les unes par rapport aux autres, surtout dans le domaine environnemental, et le manque d'information adéquate et suffisante qui accompagne la réglementation, en particulier dans le domaine de l'emploi. Globalement, la qualité des réglementations liées à la réglementation fiscale apparaît la moins bonne.

Au sujet des contacts avec l'administration, la majorité des entreprises considère que l'information fournie par l'administration répond à leurs besoins, surtout dans le domaine environnemental, que les réponses arrivent dans le délai prévu, surtout en matière fiscale et qu'elles sont précises. Les entreprises se montrent néanmoins plus critiques sur la facilité d'entrer en contact avec le service compétent, en particulier dans le domaine fiscal, et sur la cohérence des réponses en fonction de la personne contactée dans le domaine environnemental. Leurs critiques portent aussi sur l'identification du service compétent dans le domaine de l'emploi et la motivation des décisions dans le domaine de l'environnement.

Globalement, la satisfaction des entreprises quant à leurs contacts avec les administrations est la même pour les trois domaines réglementaires et, de manière générale, la satisfaction des entreprises augmente en fonction de leur taille, tendance particulièrement marquée pour le volet environnemental.

4. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants

Sur base de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif, les charges administratives supportées par les indépendants belges ont été estimées pour l'année 2010. De nouveau, une distinction est opérée entre un volet quantitatif consacré à l'estimation du coût des charges administratives et un volet qualitatif analysant la perception de la qualité de la réglementation et des contacts avec l'administration en charge de la réglementation.

4.1. Le coût des formalités administratives

4.1.1. Description

Le coût des charges administratives des indépendants est défini dans cette étude comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les indépendants se chargent, soit eux-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale et environnementale. La définition et le calcul du coût des charges administratives sont donc identiques à ceux utilisés pour les entreprises, à la différence près que l'estimation des entreprises couvrirait trois domaines réglementaires (fiscalité, environnement et emploi) alors que, dans le cas des indépendants, elle ne couvre que deux domaines réglementaires (fiscalité et environnement). Cette différence est logique étant donné qu'un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme n'ayant pas d'employé et donc en principe n'ayant pas non plus de charges administratives liées à la réglementation en matière d'emploi.

4.1.2. Résultats

a. Le coût total

Le tableau 7 présente les résultats de l'estimation du coût total des charges administratives en matière fiscale et environnementale incombant aux indépendants en Belgique ainsi que la répartition du coût total en coût interne et coût externe. Sur base de l'enquête, les charges administratives pesant sur les indépendants, en 2010, sont estimées à 1,28 milliards d'euros, soit 0,36 % du PIB. Ce coût total provient à 59 % de coûts internes et à 41 % de coûts externes.

Tableau 7 Coût total des procédures administratives pour les indépendants en 2010

Nombre d'indépendants	Type de coût	En milliards d'euros	En % du PIB
403 703	Coût total	1,28	0,36
	(intervalle de confiance)	(1,0-1,6)	(0,3-0,5)
	Coût interne	0,76	0,21
	Coût externe	0,52	0,15

Remarque : les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Etant donné le grand nombre d'indépendants appartenant au secteur des services¹², ce secteur supporte la plus grande partie du coût total des charges administratives (68,8 %). Il est suivi par le secteur de l'agriculture avec 17,8 % et le secteur de la construction avec 10,3 % du total des charges administratives. L'ensemble des indépendants du secteur de l'industrie n'intervient que pour 3,1 % du coût administratif total étant donné qu'ils représentent le groupe le plus petit de la population totale des indépendants.

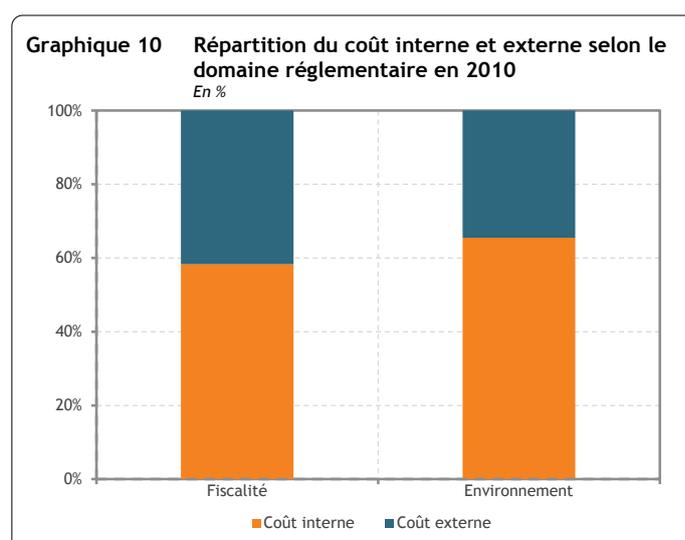
Tableau 8 Répartition du coût total par secteur et par type de coût en 2010

Secteur	Coût total (en milliards euros)	En % du coût total	Type de coût	En milliards euros
Agriculture, pêche	0,23	17,8	Coût interne	0,12
			Coût externe	0,10
Industrie	0,04	3,1	Coût interne	0,02
			Coût externe	0,02
Construction	0,13	10,3	Coût interne	0,07
			Coût externe	0,06
Services	0,88	68,8	Coût interne	0,54
			Coût externe	0,34

La répartition du coût total en fonction des domaines de réglementation (tableau 9) montre clairement que les charges administratives générées par la réglementation fiscale sont de loin beaucoup plus lourdes que celles générées par la réglementation environnementale. Ces dernières ne représentent que 16 % du coût total des procédures administratives.

Tableau 9 Répartition du coût total selon le domaine réglementaire en 2010
En %

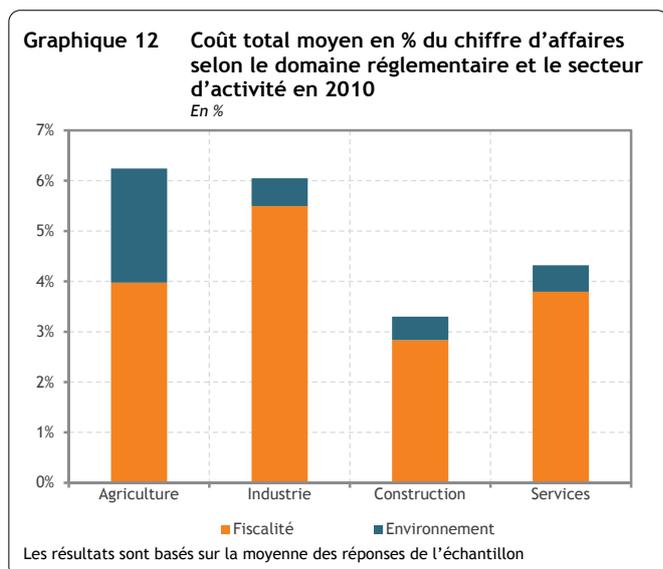
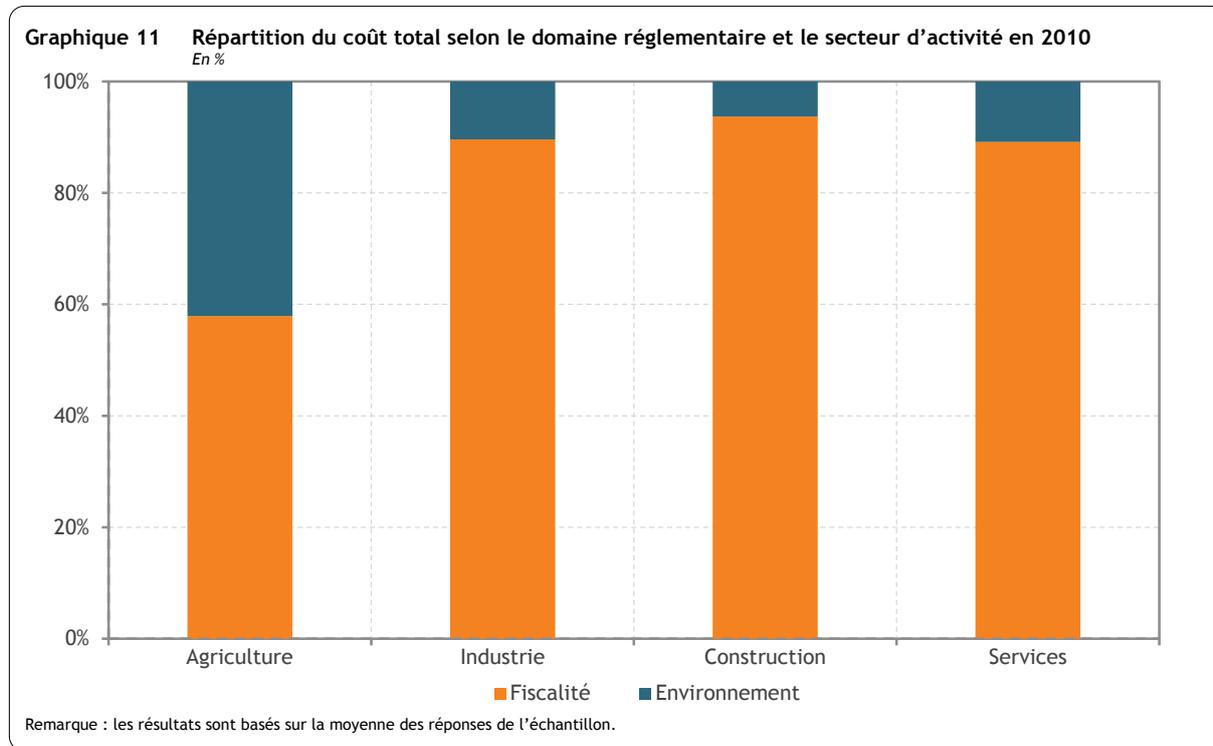
Réglementation	En % du coût total
Fiscalité	84
Environnement	16



La répartition du coût total entre coût interne et coût externe selon le domaine réglementaire, comme illustrée par le graphique 10, montre clairement que la part du coût interne dans le coût total est beaucoup plus grande que la part du coût externe. L'importance du coût interne est particulièrement marquée dans le domaine de l'environnement.

¹² 76 % de la population totale des indépendants se trouve dans le secteur des services, 11 % dans le secteur de la construction, 9 % dans le secteur agricole et 4 % dans l'industrie.

Le graphique 11 montre l'importance relative des deux domaines réglementaires pour chacune des classes de l'échantillon. Il y apparaît clairement que les coûts administratifs générés par la fiscalité sont supérieurs aux coûts administratifs dus à la réglementation environnementale pour tous les secteurs d'activité. Le secteur agricole se caractérise cependant par des coûts plus importants dans le domaine de la réglementation en matière d'environnement : 42 % du coût total pour le secteur agricole contre 11 % pour le secteur des services, 10 % pour l'industrie et 6 % pour la construction.



Les indépendants du secteur agricole présentent le coût moyen, mesuré en pourcentage du chiffre d'affaires, le plus élevé (graphique 12).

Ce coût est principalement causé par les charges administratives fiscales. Mais la prédominance du coût administratif fiscal est encore plus marquée pour les indépendants des autres secteurs d'activité.

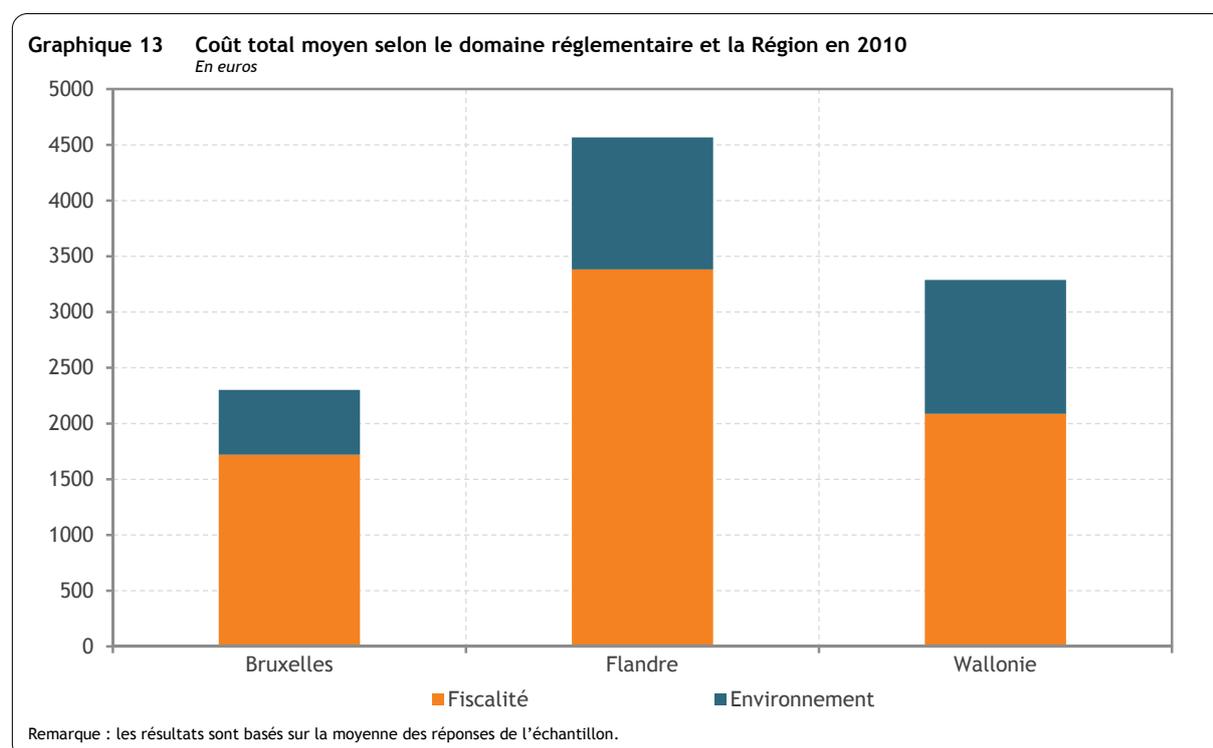
Ce sont les indépendants de la construction qui présentent le coût moyen en pourcentage du chiffre d'affaires le plus faible.

Au niveau des entreprises, un coût moyen par employé a été calculé et est présenté au graphique 3. Ce calcul montre que les petites entreprises supportent un coût moyen de 6 325 euros. Le coût moyen par employé est le même que le coût moyen dans le cas des indépendants puisque ces derniers n'ont pas d'employé. Ce coût moyen est plus faible que celui des petites entreprises pour toutes les classes

d'indépendants. En effet, le coût moyen des charges administratives des indépendants du secteur agricole s'élève à 5 981 euros contre 3 043 euros pour les indépendants du secteur de la construction, 2 872 euros pour les indépendants du secteur des services et 2 560 euros pour les indépendants de l'industrie.

Le graphique 13 présente le coût moyen selon la Région et le domaine réglementaire. Il apparaît clairement que ce sont les indépendants flamands qui supportent le coût total moyen le plus élevé, suivis par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois.

Dans les trois Régions, le coût moyen s'explique principalement par la réglementation en matière fiscale.



b. Le coût interne

Comme pour les entreprises, le coût interne représente le coût salarial des heures consacrées par l'indépendant à se conformer aux exigences administratives.

Le tableau 10 reprend l'estimation des dépenses internes moyennes qui sont supportées par les indépendants au cours d'une année. En valeur absolue, le coût interne est le plus élevé pour les indépendants du secteur agricole, suivis relativement de loin par les indépendants du secteur des services. En pour cent du chiffre d'affaires, le coût interne est aussi le plus élevé pour les indépendants du secteur agricole et le plus faible pour les indépendants de la construction.

Tableau 10 Coût interne moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire en 2010
En euros et en % du chiffre d'affaires

	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Coût interne moyen - en euros	3 249	1 516	1 713	1 759
Coût interne moyen - en % du chiffre d'affaires	3,45 %	3,30 %	1,81 %	2,50 %
- Fiscalité	2,21 %	3,10 %	1,47 %	2,12 %
- Environnement	1,24 %	0,21 %	0,34 %	0,38 %

Remarque : les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

La répartition du coût interne selon le domaine réglementaire laisse apparaître l'importance de la réglementation fiscale comme génératrice du coût interne moyen exprimé en pour cent du chiffre d'affaires. Il convient aussi de souligner que la part du coût total moyen généré par la réglementation en matière environnementale est plus élevée pour les indépendants du secteur agricole que pour ceux des autres secteurs d'activité.

c. Le coût externe

Comme déjà mentionné, le coût externe est une estimation des dépenses annuelles de l'indépendant en achat de services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 11 présente une estimation du coût externe moyen selon le secteur d'activité des indépendants et le domaine réglementaire, en valeur absolue et en pour cent du chiffre d'affaires. En valeur absolue et en pourcentage du chiffre d'affaires, ce sont les indépendants du secteur agricole qui supportent les coûts externes moyens les plus élevés. En analysant la répartition du coût externe selon le domaine réglementaire, il apparaît clairement que ce sont les charges administratives liées à la fiscalité qui génèrent la plus grande partie de ce coût mesuré en pour cent du chiffre d'affaires, et cela quel que soit le secteur d'activité envisagé. Le coût externe des formalités environnementales, en pour cent du chiffre d'affaires, est cependant relativement élevé pour les indépendants du secteur agricole.

Tableau 11 Coût externe moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire en 2010
En euros et en % du chiffre d'affaires

	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Coût externe moyen - en euros	2 732	1 044	1 330	1 113
Coût externe moyen - en % du chiffre d'affaires	2,80 %	2,75 %	1,49 %	1,82 %
- Fiscalité	1,77 %	2,40 %	1,37 %	1,68 %
- Environnement	1,03 %	0,34 %	0,12 %	0,14 %

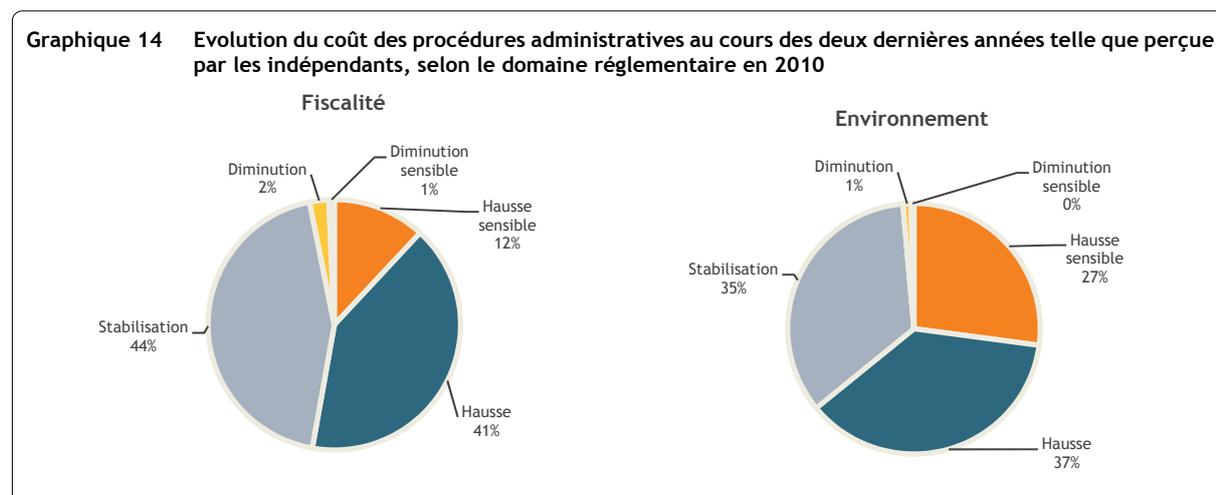
Remarque : les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

d. Evolution du coût total des charges administratives

Les indépendants ont aussi été interrogés sur leur opinion concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2009 et 2010).

Le graphique 14 laisse apparaître que peu d'indépendants ont estimé que les charges administratives ont (sensiblement) diminué, et seuls 3 % de ceux-ci ont perçu une baisse des coûts dans le domaine fiscal et 1 % dans le domaine environnemental. Une grande majorité (64 %) des indépendants considère que les charges réglementaires liées à l'environnement ont (fortement) augmenté, contre 53 % en

ce qui concerne la fiscalité. Ces pourcentages sont légèrement supérieurs à ceux enregistrés par les entreprises pour les mêmes domaines (respectivement 57 % et 45 %).



Des disparités régionales apparaissent quant à l'évolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années, principalement dans le domaine environnemental, comme l'indique le tableau 12.

Tableau 12 Evolution des charges administratives au cours des deux dernières années, telle que perçue par les indépendants selon le domaine réglementaire et la Région en 2010

	Environnement			Fiscalité		
	Bruxelles*	Flandre	Wallonie	Bruxelles*	Flandre	Wallonie
Hausse sensible	11 %	31 %	20 %	9 %	14 %	8 %
Hausse	44 %	37 %	36 %	36 %	41 %	42 %
Inchangée	33 %	31 %	43 %	45 %	43 %	45 %
Baisse	11 %	1 %	0 %	0 %	2 %	5 %
Baisse sensible	0 %	0 %	1 %	9 %	1 %	0 %

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

* nombre de répondants insuffisant.

En ce qui concerne l'environnement, le nombre d'indépendants qui estiment que les charges administratives ont (sensiblement) augmenté au cours des deux dernières années est plus important en Région flamande (68 %) qu'en Région wallonne (56 %).

Les opinions concernant l'évolution des charges administratives fiscales sont moins disparates même si globalement un diagnostic plus favorable est posé par les indépendants wallons. Ainsi, 46 % d'indépendant flamands estiment que ces charges sont restées inchangées au cours des deux dernières années ou ont (sensiblement) diminué, contre 50 % de leurs homologues wallons.

4.2. La qualité de la réglementation

4.2.1. Description

La qualité de la réglementation a été évaluée à l'aide des mêmes indicateurs que ceux utilisés pour les entreprises. Les indépendants devaient donc choisir une position allant de "entièrement d'accord" à "entièrement en désaccord" par rapport aux affirmations suivantes :

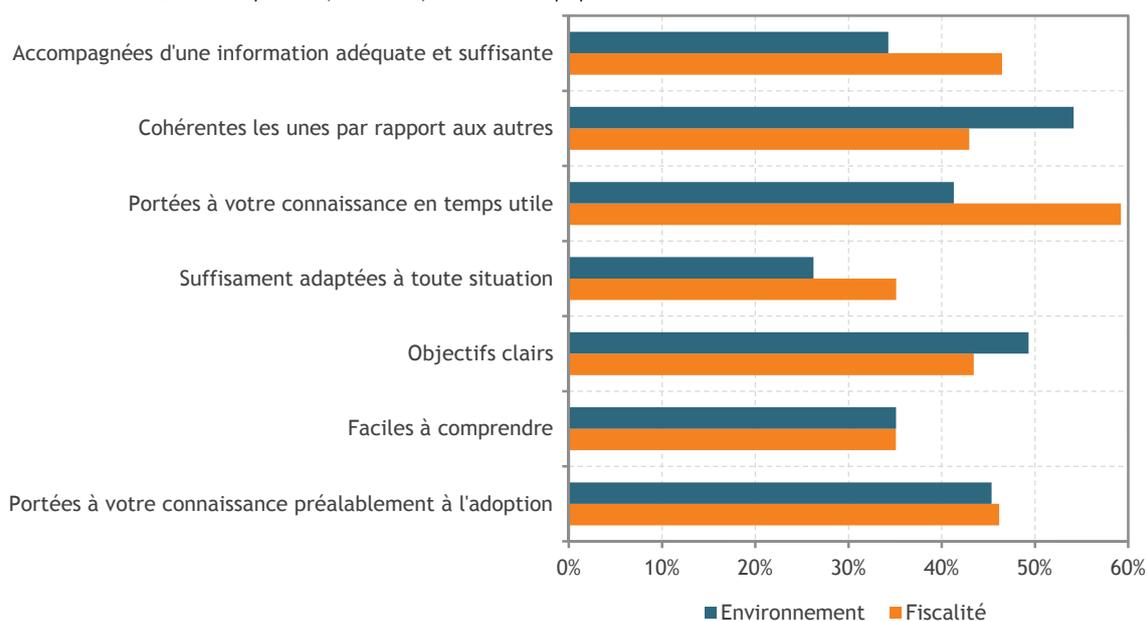
- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

4.2.2. Résultats

Tout comme les entreprises, les indépendants sont partagés sur la qualité des réglementations en fonction du domaine réglementaire, comme l'illustre le graphique 15. Toutefois, les indépendants semblent porter un jugement plus favorable que celui des entreprises sur la qualité de la réglementation fiscale (les scores sont plus élevés pour toutes les affirmations) mais moins favorable sur la qualité de la réglementation environnementale (scores plus bas pour 4 des 7 affirmations).

Comme dans le cas des entreprises, les indépendants se montrent plus favorables aux énoncés se rapportant à la publicité des réglementations (portées à la connaissance en temps utile, avant adoption) davantage pour la réglementation fiscale qu'environnementale. Les seuls énoncés pour lesquels le score est plus élevé dans le domaine environnemental que fiscal sont la clarté des objectifs et la cohérence des réglementations.

Graphique 15 Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire en 2010
En % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse « sans opinion » pour le calcul des pourcentages.

A l'opposé, les indépendants, tout comme les entreprises, soulignent clairement le manque de flexibilité des règlements quel que soit le domaine considéré.

Au niveau sectoriel, ce sont les indépendants du secteur de la construction les plus satisfaits de la qualité de la réglementation en matière fiscale. Les indépendants du secteur agricole et ceux du secteur des services sont les plus critiques, chacun d'eux enregistrant les plus mauvais scores pour trois des sept énoncés concernant le volet fiscalité. En ce qui concerne la réglementation environnementale, la satisfaction est comparable dans tous les secteurs, sauf pour la construction, secteur le plus critique, avec le plus mauvais score pour cinq des sept propositions.

Au niveau régional, dans le domaine fiscal, les indépendants bruxellois évaluent plus favorablement cinq des sept affirmations. A l'opposé, les indépendants wallons sont les plus critiques, avec le plus mauvais score pour cinq des sept propositions. Par contre, en matière environnementale, les opinions sont beaucoup plus disparates, chaque Région ayant de meilleurs scores et de moins bons scores par rapport aux sept énoncés proposés. De manière globale, les indépendants wallons seraient plus satisfaits que leurs homologues flamands sur ce volet.

4.3. La qualité de l'administration

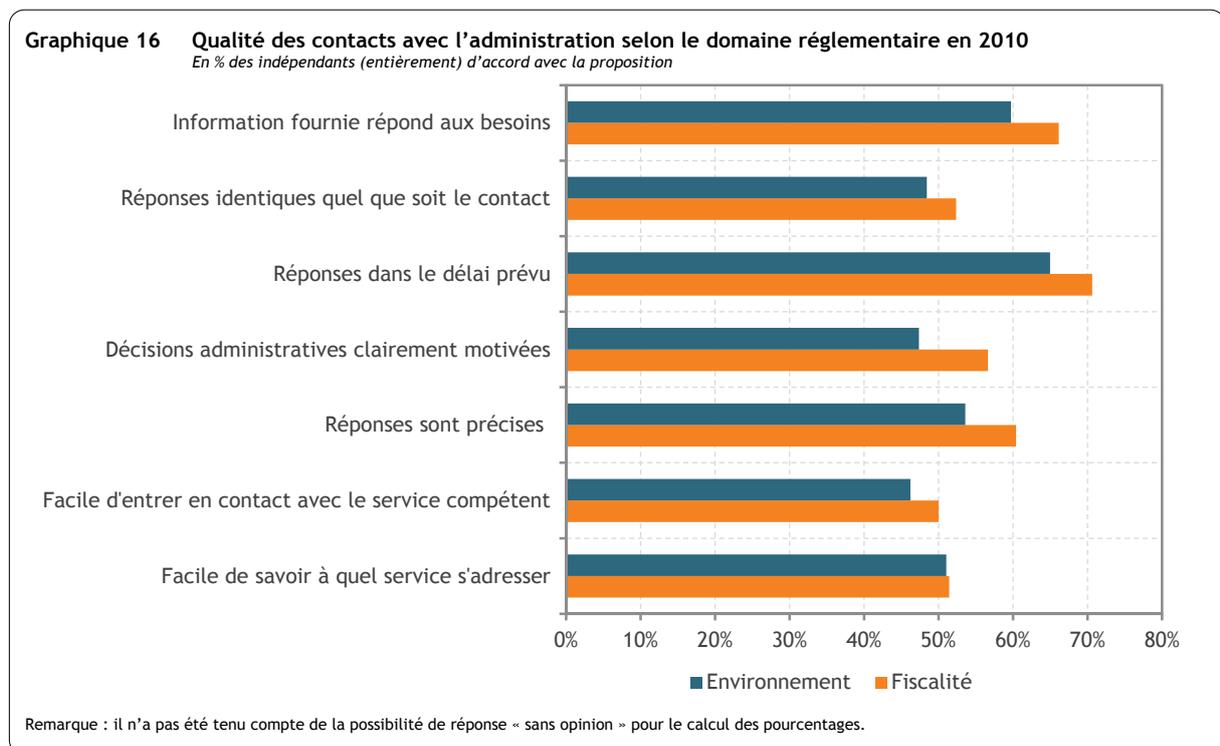
4.3.1. Description

Comme pour les entreprises, les indépendants ont été interrogés sur leur opinion concernant la qualité de leurs contacts avec l'administration fiscale et environnementale. Concrètement, ils pouvaient choisir de se positionner de "entièrement d'accord" à "entièrement pas d'accord" pour les propositions suivantes :

- il est facile de savoir à quel service s'adresser,
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent,
- l'administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l'administration donne sa réponse dans un délai raisonnable,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l'information que vous obtenez répond à vos besoins.

4.3.2. Résultats

Le graphique 16 montre que les indépendants comme les entreprises portent un meilleur jugement sur la qualité de leurs contacts avec l'administration que sur la qualité de la réglementation. En ce qui concerne les affirmations afférentes à l'administration fiscale, les scores des indépendants sont plus élevés que les scores des entreprises.



Quelle que soit la proposition considérée, les indépendants expriment un jugement plus favorable en matière fiscale qu'en matière environnementale. Les points les plus appréciés par les indépendants concernent, quel que soit le domaine, le respect du délai prévu dans la réponse donnée par l'administration et l'adéquation de l'information fournie aux besoins. A l'opposé, la moins bonne performance est réalisée par la proposition sur la facilité d'entrer en contact avec le service compétent. Savoir à quel service s'adresser vient ensuite dans le domaine fiscal tandis que la motivation claire des décisions est un des principaux griefs dans le domaine environnemental.

L'analyse des résultats par secteur d'activité fait apparaître qu'au niveau de la fiscalité, ce sont les indépendants du secteur de l'industrie les plus satisfaits de leurs relations avec l'administration, donnant le meilleur score à quatre des sept énoncés proposés. A l'opposé, les indépendants du secteur de l'agriculture sont les plus critiques, avec la moins bonne note attribuée à quatre des sept propositions. Pour ce qui est du volet environnemental, ce sont de nouveau les indépendants du secteur de l'industrie les plus satisfaits de leurs contacts avec l'administration. Les moins satisfaits sont les indépendants du secteur de la construction, lesquels ont attribué les notes les plus basses aux propositions qui leur ont été faites.

L'analyse des résultats par Région montre une grande similitude d'opinion entre les indépendants flamands et wallons.

4.4. Conclusion

Sur base de l'enquête, le coût des charges administratives supportées par les indépendants belges pour l'année 2010 a été estimé à 1,28 milliard d'euros, soit 0,36 % du PIB. La majeure partie de ce coût est supportée par les indépendants du secteur des services. Les charges administratives afférentes à la réglementation fiscale génèrent la plus grande partie de ce coût, quels que soient le secteur d'activité et la Région considérés. Ce sont les indépendants flamands qui disent supporter le coût moyen le plus élevé, suivis par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois. Si l'on considère le coût moyen en valeur absolue (milliers d'euros) et en pour cent du chiffre d'affaires, ce sont les indépendants du secteur agricole qui supportent le coût moyen le plus élevé. Par contre, ce sont les indépendants du secteur de l'industrie qui supportent le coût moyen le plus faible en valeur absolue et les indépendants du secteur de la construction, le coût moyen le plus faible en pour cent du chiffre d'affaires.

Quels que soient le secteur d'activité, la Région et le domaine réglementaire considérés, les indépendants estiment dans leur grande majorité que les charges administratives ont augmenté (sensiblement) au cours des deux dernières années. Ils sont cependant nettement plus nombreux à exprimer ce sentiment en ce qui concerne le domaine environnemental qu'en ce qui concerne le domaine fiscal. Toutefois, dans les deux domaines considérés, la perception d'une augmentation des charges administratives au cours des deux dernières années est légèrement supérieure dans le chef des indépendants que dans celui des entreprises.

Les indépendants se montrent généralement plus satisfaits par les contacts avec l'administration que par la qualité des réglementations, comme ce fut le cas des entreprises. Les indépendants sont assez

contents de la publicité donnée aux réglementations, mais ils soulignent le manque de flexibilité des règlements tant fiscaux qu'environnementaux.

Concernant les contacts avec l'administration, dans le cas de la réglementation fiscale, le jugement des indépendants est un peu plus favorable que celui des entreprises. Les indépendants sont particulièrement satisfaits du respect du délai prévu dans la réponse de l'administration et de l'adéquation de l'information fournie aux besoins. La principale critique a trait à la difficulté d'entrer en contact avec le service compétent. Globalement, les indépendants expriment un jugement plus favorable en matière fiscale qu'en matière environnementale. Finalement, les indépendants du secteur de l'industrie sont le plus satisfaits de leurs contacts avec l'administration en général, les plus critiques étant ceux du secteur de l'agriculture pour ce qui est du volet fiscal et ceux du secteur de la construction pour ce qui est du volet environnemental.

5. Comparaison des résultats des enquêtes 2000, 2002, 2004, 2006, 2008 et 2010

Cette partie est consacrée à la comparaison des résultats des six enquêtes effectuées par le Bureau fédéral du Plan : la première portant sur les charges administratives de l'année 2000, la deuxième sur les charges administratives de l'année 2002, la troisième sur les charges administratives de l'année 2004, la quatrième sur les charges administratives de l'année 2006, la cinquième sur les charges administratives de l'année 2008 et la sixième sur les charges administratives de l'année 2010¹³. Les intervalles de confiance qui accompagnent les résultats des enquêtes rappellent qu'il convient de se montrer prudent dans la comparaison des résultats et la mise en lumière de tendances précises quant à l'évolution du coût total des charges administratives.

Après une brève introduction, une section est dévolue à la comparaison des résultats obtenus pour les entreprises et une autre section à la comparaison des résultats obtenus pour les indépendants.

5.1. Introduction

L'enquête menée en 2011 est identique aux enquêtes menées précédemment, à l'exception du volet qualitatif, qui a subi, au cours du temps, des révisions rendues nécessaires par le processus de simplification administrative en cours. Seules les questions portant sur la perception par les entreprises et les indépendants de l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années, sur la qualité de la réglementation et sur la qualité des contacts avec l'administration, sont présentes dans les six enquêtes et font l'objet d'une comparaison.

La technique d'enquête est identique : un questionnaire est envoyé par la poste aux entreprises et aux indépendants de l'échantillon sélectionné par la Direction générale de la statistique et de l'information économique. Ces entreprises et indépendants ont la possibilité d'y répondre soit par courrier préaffranchi, soit électroniquement sur un site internet (www.enquetes.be) créé par le Bureau fédéral du Plan et uniquement accessible aux détenteurs d'un numéro d'utilisateur et d'un mot de passe figurant sur le questionnaire.

Le tableau 13 permet de comparer les taux de réponses des six enquêtes effectuées. La dernière en date présente donc un taux de réponse en légère diminution par rapport à l'enquête précédente, en particulier pour les entreprises. Ce tableau met aussi en évidence une nette augmentation de l'usage d'internet par les entreprises et les indépendants depuis la première enquête portant sur l'année 2000.

¹³ Les résultats des différentes enquêtes ont été publiés sous la forme de Planning Papers qui sont téléchargeables gratuitement sur le site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be).

Tableau 13 Pourcentage des entreprises et des indépendants de l'échantillon qui ont répondu à l'enquête - Comparaison
En %

	2000	2002	2004	2006	2008	2010
Entreprises	15,3 %	23,3 %	19,4 %	17,0 %	20,0 %	17,8 %
- par voie électronique	17,0 %	24,0 %	44,0 %	40,2 %	60,2 %	60,6 %
Indépendants	7,5 %	16,6 %	12,3 %	10,4 %	10,6 %	10,5 %
- par voie électronique	15,0 %	13,0 %	31,0 %	21,7 %	44,2 %	37,6 %

L'estimation des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants a été réalisée de la même façon dans les six enquêtes. Le coût moyen de chaque strate de l'échantillon a été extrapolé en tenant compte de la population présente dans chaque strate et ces extrapolations ont été additionnées pour obtenir le coût total des charges administratives. Entre 2008 et 2010, la population des entreprises a augmenté de 5,2 %, alors que celle des indépendants est restée quasi constante, comme l'indique le tableau 14. Une étude de sensibilité des résultats consistant à extrapoler le coût moyen de l'enquête 2010 avec la population de 2008 peut être trouvée à l'annexe 3.

Tableau 14 Population des entreprises et des indépendants - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008	2010
Entreprises	205 476	203 170	199 008	203 795	202 323	212 921
Indépendants	459 744	403 578	442 368	410 366	403 519	403 703

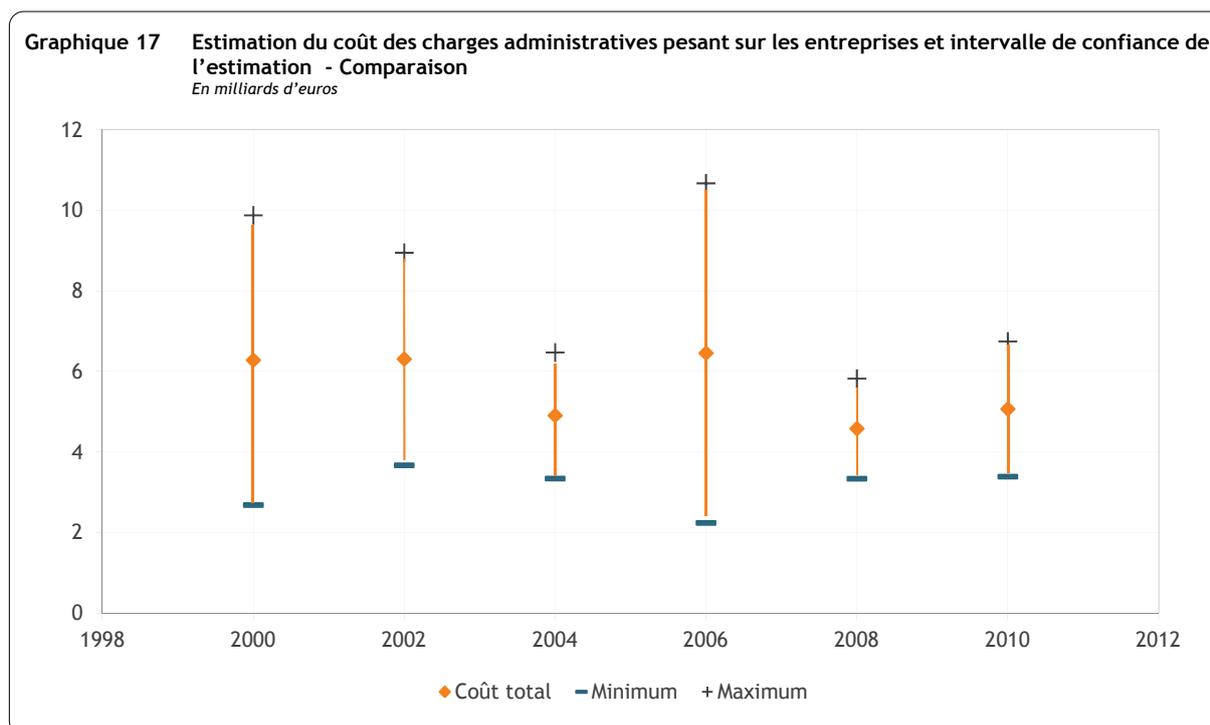
Source : Estimations réalisées par la Direction générale de la statistique et de l'information économique pour les besoins de l'enquête sur les charges administratives.

5.2. Comparaison des résultats : les entreprises

5.2.1. Le coût des formalités administratives

Comme l'indique le graphique 17, après avoir diminué de 29 % entre 2006 et 2008, le coût des charges administratives supportées par les entreprises, calculé en milliards d'euros, a augmenté de 11 % entre 2008 et 2010. Entre 2000 et 2010, le poids des charges administratives en valeur absolue a diminué de 19 %. Depuis la dégradation enregistrée en 2006, les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % de l'estimation se sont fortement resserrées, traduisant une nette amélioration de la fiabilité statistique de l'estimation.

Le coût relatif de ces charges administratives, calculé en pour cent du PIB nominal de l'année correspondante, s'est accru de 0,10 point de pour cent entre 2008 et 2010. Depuis 2000, ce coût relatif est passé de 2,55 % du PIB à 1,43 % du PIB, soit une diminution de 1,12 point de pour cent.



Entre 2008 et 2010, l'augmentation du coût total des charges administratives s'explique par l'augmentation des deux types de coûts pris en compte par l'enquête, mais c'est le coût interne qui a enregistré la plus forte progression, comme l'illustre le tableau 15.

Tableau 15 Coût total des procédures administratives - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008	2010
Coût total en milliards d'euros	6,28	6,31	4,91	6,46	4,58	5,07
Coût total en % du PIB	2,55	2,41	1,73	2,05	1,33	1,43
- Coût interne en milliards d'euros	3,36	4,33	2,70	4,11	2,36	2,71
- Coût externe en milliards d'euros	2,92	1,98	2,21	2,35	2,22	2,36

Les charges administratives des petites entreprises continuent de représenter la plus grande partie du coût total des charges administratives mais de façon moins marquée que lors de l'enquête de 2000 comme l'illustre le tableau 16. La part du coût total des charges administratives qui incombe aux entreprises de taille moyenne connaît une augmentation par rapport à l'enquête précédente comme par rapport à l'enquête de 2000. Par contre, les grandes entreprises voient leur part dans le coût total des charges administratives diminuer par rapport à l'enquête de 2008.

Tableau 16 Répartition du coût total des charges administratives selon la taille d'entreprise - Comparaison
En %

	2000	2002	2004	2006	2008	2010
Petites	69,3	53,4	47,0	56,2	48,8	50,7
Moyennes	26,6	32,8	43,0	39,4	38,0	39,6
Grandes	4,2	13,9	10,0	4,5	13,1	9,7

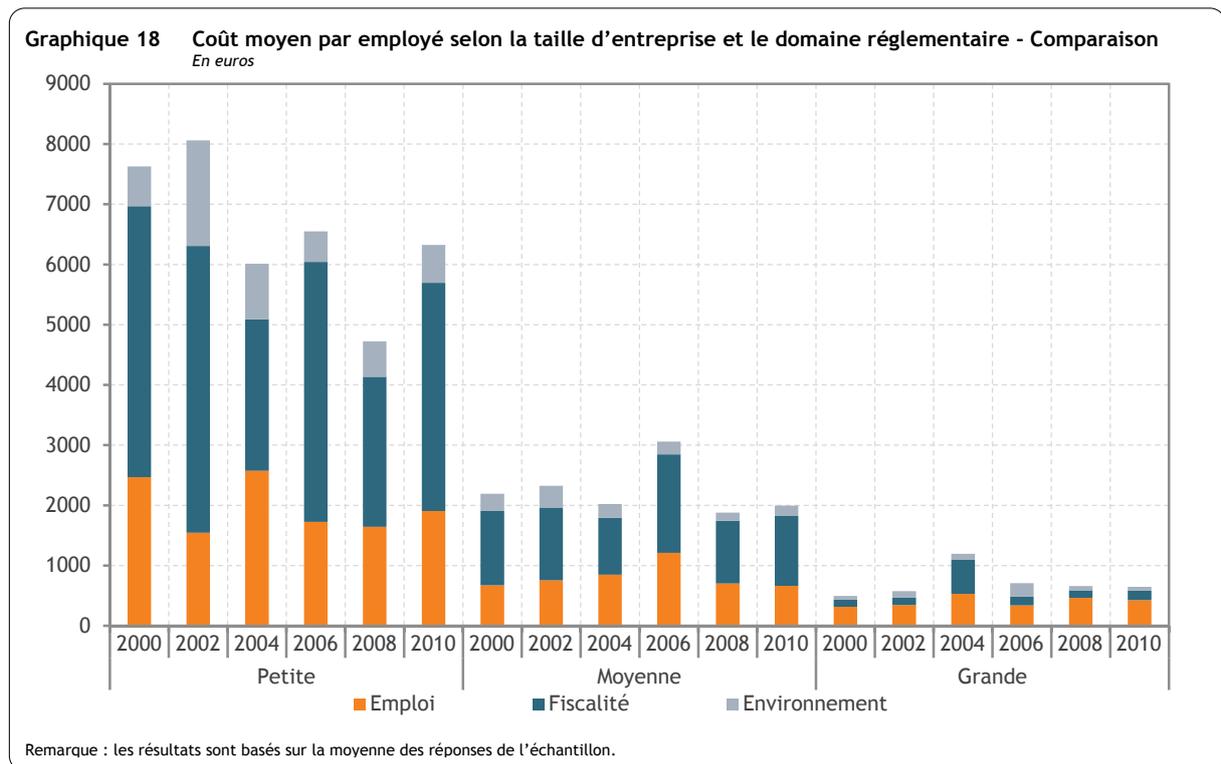
Si, en montant absolu, les charges administratives afférentes aux trois domaines étudiés augmentent entre 2008 et 2010, la répartition du coût total entre ces trois domaines n'évolue pas de la même ma-

nière, comme l'illustre le tableau 17. En effet, la part du coût total des charges administratives liées à l'emploi reste quasi constante, celle des charges administratives liées à la fiscalité poursuit sa diminution, après la forte augmentation enregistrée lors de l'enquête 2006. La part des charges administratives liées à l'environnement augmente nettement, après être restée quasi constante entre 2006 et 2008.

Tableau 17 Répartition du coût total des charges administratives selon le domaine réglementaire - Comparaison
En %

	2000	2002	2004	2006	2008	2010
Emploi	38,0	37,8	42,7	29,1	37,8	37,4
Fiscalité	51,2	43,6	46,2	63,7	54,5	53,3
Environnement	10,8	18,7	11,1	7,2	7,7	9,3

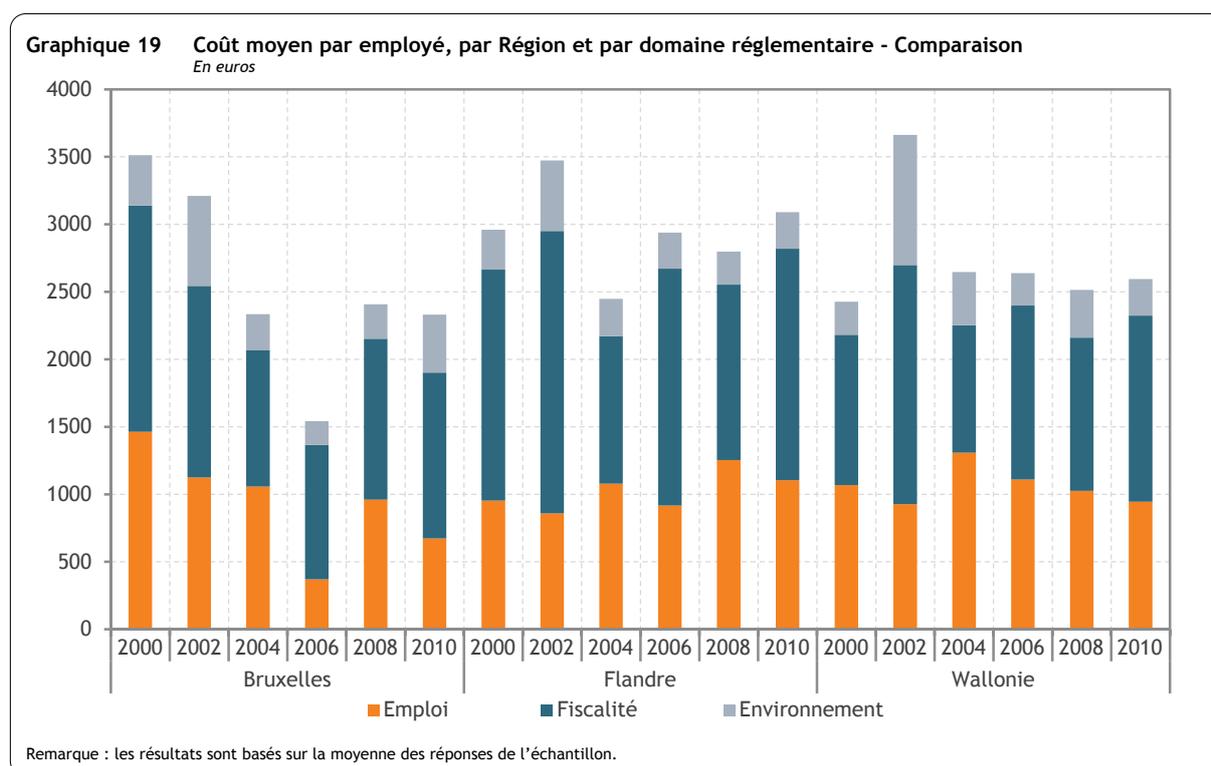
La comparaison du coût moyen par employé selon la taille des entreprises illustrée au graphique 18 met en évidence une augmentation du coût par employé commune aux petites et moyennes entreprises. Mais cette augmentation est surtout marquée chez les petites entreprises (+34 %) sous l'effet de la forte augmentation du coût moyen par employé des charges administratives fiscales. A l'opposé, les grandes entreprises enregistrent une diminution de 2 % du coût moyen par employé entre 2008 et 2010 due à une diminution du coût moyen par employé lié à la réglementation en matière d'emploi et d'environnement.



Entre 2008 et 2010, le coût moyen des charges administratives exprimé en pour cent du chiffre d'affaires a augmenté pour toutes les catégories de taille d'entreprises. En 2010, le coût des charges administratives représente 3,6 % du chiffre d'affaires des petites entreprises, 1,7 % du chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne et 0,6 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises. En 2008, ce coût représentait 3,5 % du chiffre d'affaires des petites entreprises, 0,9 % du chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne et 0,3 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises. En 2006, ces pourcentages

s'élevaient à respectivement 3,9 %, 1,2 % et 0,6 % alors qu'en 2004, ils atteignaient encore respectivement 4,7 %, 2,6 % et 1,3 %.

Entre 2008 et 2010, au niveau régional, le coût moyen par employé a augmenté nettement en Région flamande (+10 %) et de façon plus modérée en Région wallonne (+3 %), essentiellement à cause de l'augmentation du poids administratif en matière fiscale. Par contre, le coût moyen par employé a diminué en Région bruxelloise (-3 %) grâce uniquement à la réduction du coût administratif lié à la réglementation en matière d'emploi. En 2010, comme lors de l'enquête précédente, ce sont les entreprises de la Région flamande qui présentent le coût moyen par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises le coût moyen par employé le plus faible.



Le sentiment général des entreprises concernant l'évolution des charges administratives au cours de deux dernières années a sensiblement changé d'une enquête à l'autre : il y a toujours une majorité d'entreprises qui ont le sentiment que ces charges ont (fortement) augmenté, mais ce sentiment est moins marqué en 2010, qu'en 2008, et surtout par rapport à ce qu'il était en 2000, année de la première enquête. Alors qu'en 2000, 81 % des entreprises percevaient une hausse (sensible) des charges dans le domaine fiscal, elles n'étaient plus que 67 % à partager ce sentiment en 2008 et seulement 45 % en 2010. La même évolution est visible dans le domaine de l'emploi : 77 % des entreprises estimaient que les charges administratives dans ce domaine avaient (sensiblement) augmenté en 2000, alors qu'elles ne sont plus que 75 % à exprimer ce sentiment en 2008 et 52 % en 2010. La perception de l'évolution des charges administratives environnementales reste la plus négative mais s'est fortement améliorée depuis 2008, mais aussi par rapport à 2002. En 2002, 62 % des entreprises estimaient que les charges administratives environnementales avaient (sensiblement) augmenté, en 2004, ce chiffre était de 78 %, en 2008, 80 %, et en 2010, 57 %.

Au niveau régional, le sentiment d'augmentation des charges administratives en matière d'emploi est moins marqué que lors de la précédente enquête dans les trois Régions du pays. Ce sont les entreprises bruxelloises qui affichent la perception la plus positive et les wallonnes la perception la plus négative. Pour ce qui est de la fiscalité et de l'environnement, les trois Régions donnent maintenant une opinion semblable, alors qu'en 2006, le sentiment d'augmentation était beaucoup plus marqué en Wallonie qu'en Flandre pour les charges fiscales et, beaucoup moins prononcé à Bruxelles-Capitales, qu'en Flandre et, surtout, qu'en Wallonie en matière de charges environnementales. La dispersion des sentiments reste cependant plus grande en ce qui concerne l'évolution des charges administratives environnementales.

5.2.2. La qualité des formalités administratives

En 2010, comme lors des précédentes enquêtes, les entreprises se montrent plus satisfaites par la qualité de leurs contacts avec l'administration que par la qualité des réglementations, quel que soit le domaine envisagé. A travers les six enquêtes, les meilleurs scores sont obtenus pour les mêmes affirmations.

Le tableau 18 présente une comparaison des pourcentages des entreprises (entièrement) d'accord avec les différentes propositions couvrant différents aspects de la qualité des réglementations pour les trois domaines réglementaires envisagés et pour les six enquêtes effectuées.

Les affirmations pour lesquelles les entreprises marquent le plus leur accord concernent essentiellement la publicité donnée aux réglementations (portées à leur connaissance préalablement à leur adoption et en temps utile) alors que leurs principales critiques concernent le manque de flexibilité des réglementations pour leur permettre de s'adapter à toutes les situations et leur manque de cohérence les unes par rapport aux autres.

Tableau 18 Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison
En % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition

	Emploi						Fiscalité						Environnement					
	00	02	04	06	08	10	00	02	04	06	08	10	00	02	04	06	08	10
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	43	49	49	41	42	49	47	41	54	49	42	37	53	39	54	44	41	45
Facile à comprendre	26	23	25	30	32	33	18	25	26	30	30	24	32	25	23	37	33	32
Objectifs clairs	30	33	33	40	43	38	34	37	36	42	35	28	50	38	37	52	50	51
Suffisamment adaptée à toute situation	14	22	18	30	27	31	14	16	28	27	26	22	16	12	14	35	34	31
Portée à votre connaissance en temps utile	38	43	43	51	55	59	47	49	49	55	53	49	47	41	50	56	57	50
Cohérente l'une par rapport à l'autre	23	28	27	28	29	32	19	19	22	26	25	32	30	27	30	39	43	37
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	23	26	30	35	32	32	24	33	32	38	34	37	29	35	28	41	40	35

Concernant les domaines réglementaires, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations par les entreprises est surtout visible dans le domaine de l'emploi. Par rapport à l'enquête de 2008, les scores progressent pour cinq des sept énoncés. Par contre, les scores se dégradent pour toutes les affirmations en ce qui concerne la fiscalité entre 2006 et 2008, et cette évolution se poursuit de 2008 à

2010 pour 5 d'entre elles. Il en est de même pour l'environnement, avec 5 des 7 scores en diminution dans les deux dernières enquêtes réalisées.

Tableau 19 Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison
En % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition

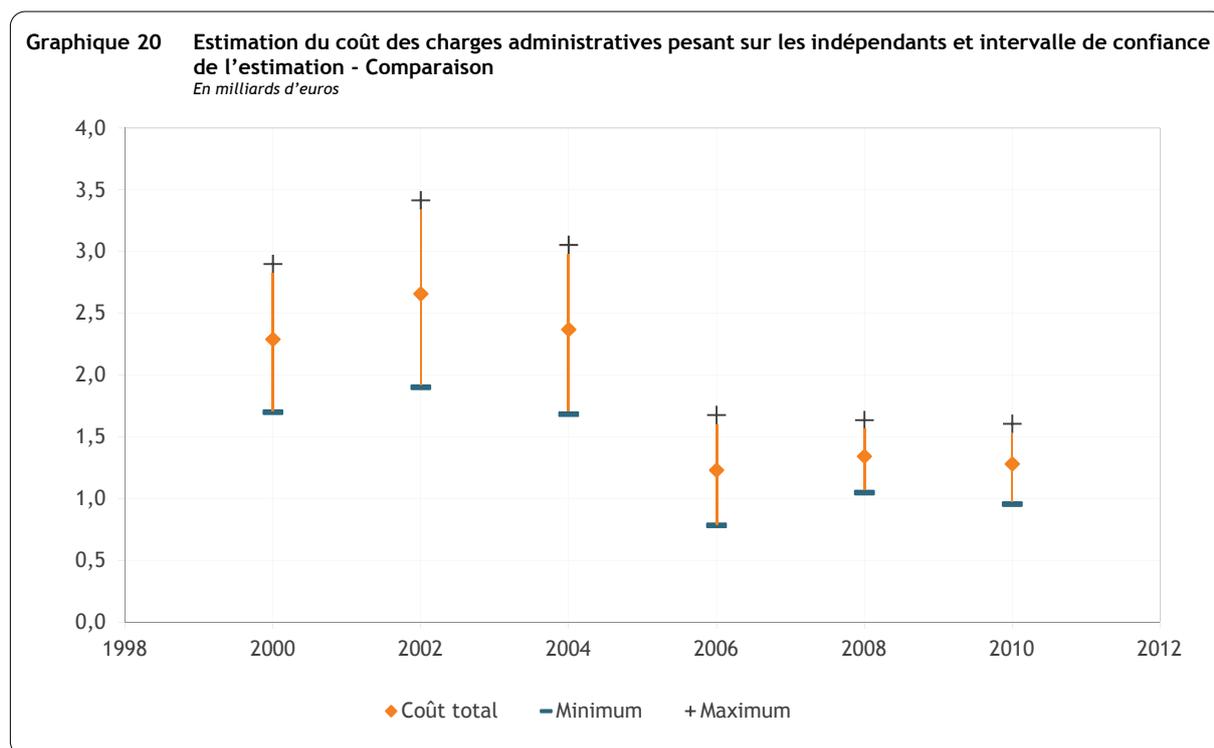
	Emploi						Fiscalité						Environnement					
	00	02	04	06	08	10	00	02	04	06	08	10	00	02	04	06	08	10
Facile de savoir à quel service s'adresser	32	35	36	44	40	44	46	51	43	52	49	55	46	42	45	50	57	44
Facile de contacter le service compétent	31	38	37	37	36	44	47	39	39	43	39	39	52	48	43	58	61	51
Les réponses sont précises	51	43	52	52	55	57	36	47	57	56	56	52	45	41	45	57	61	59
Les décisions sont clairement motivées	37	41	42	48	48	47	35	41	44	48	49	53	43	39	39	52	56	51
La réponse est donnée dans le délai prévu	54	55	59	67	55	64	49	56	68	69	68	65	52	50	57	67	72	61
La réponse est identique quel que soit le contact	33	36	28	48	45	53	29	31	33	44	44	47	39	31	38	51	54	46
L'information fournie répond aux besoins	55	50	56	72	65	67	51	58	62	66	68	64	57	50	55	64	69	70

En 2010, les affirmations qui atteignent le meilleur score (tableau 19) sont généralement les mêmes que lors des enquêtes précédentes. C'est le cas de la réponse obtenue dans le délai prévu, en augmentation dans le domaine de l'emploi, mais en baisse dans les deux autres domaines, et de l'adéquation de l'information fournie aux besoins, qui atteint un score en augmentation dans les domaines réglementaires de l'emploi et de l'environnement. Par contre, en matière de fiscalité, entrer facilement en contact avec le service compétent reste problématique (39 % en 2010 comme en 2008). C'est aussi l'affirmation qui récolte le score le plus faible dans le domaine de l'emploi, bien qu'en hausse (44 % en 2010 contre 36 % en 2008). L'amélioration est particulièrement visible dans le domaine de l'emploi, qui affiche des scores en progression pour 6 des 7 affirmations par rapport aux résultats de l'enquête précédente. L'environnement reste le domaine réglementaire qui donne le plus de satisfaction malgré une baisse dans les scores obtenus pour 6 de 7 énoncés par rapport à l'enquête précédente.

5.3. Comparaison des résultats : les indépendants

5.3.1. Le coût des formalités administratives

Le graphique 20 montre l'évolution du coût des charges administratives des indépendants de 2000 à 2010. Après avoir augmenté de 16 % entre 2000 et 2002, le coût total s'est ensuite réduit de 11 % entre 2002 et 2004 et de 48 % entre 2004 et 2006, avant d'augmenter de 9 % entre 2006 et 2008 pour se réduire, une nouvelle fois, de 5 % entre 2008 et 2010. Au total, entre 2000 et 2010, le coût total des charges administratives pesant sur les indépendants a diminué de 44 %. Les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % se sont aussi constamment réduites d'une enquête à l'autre à partir de 2002, traduisant une amélioration de la fiabilité statistique de l'estimation.



La diminution du coût total des charges administratives pesant sur les indépendants exprimé en pour cent du PIB nominal de l'année considérée, est un peu plus marquée que la diminution en valeur absolue : entre 2008 et 2010, le poids relatif des charges administratives pesant sur les indépendants a diminué de 7 % soit 0,03 point de pour cent. En valeur absolue, les deux types de coût, interne et externe, diminuent mais cette diminution est proportionnellement plus forte dans le chef du coût externe.

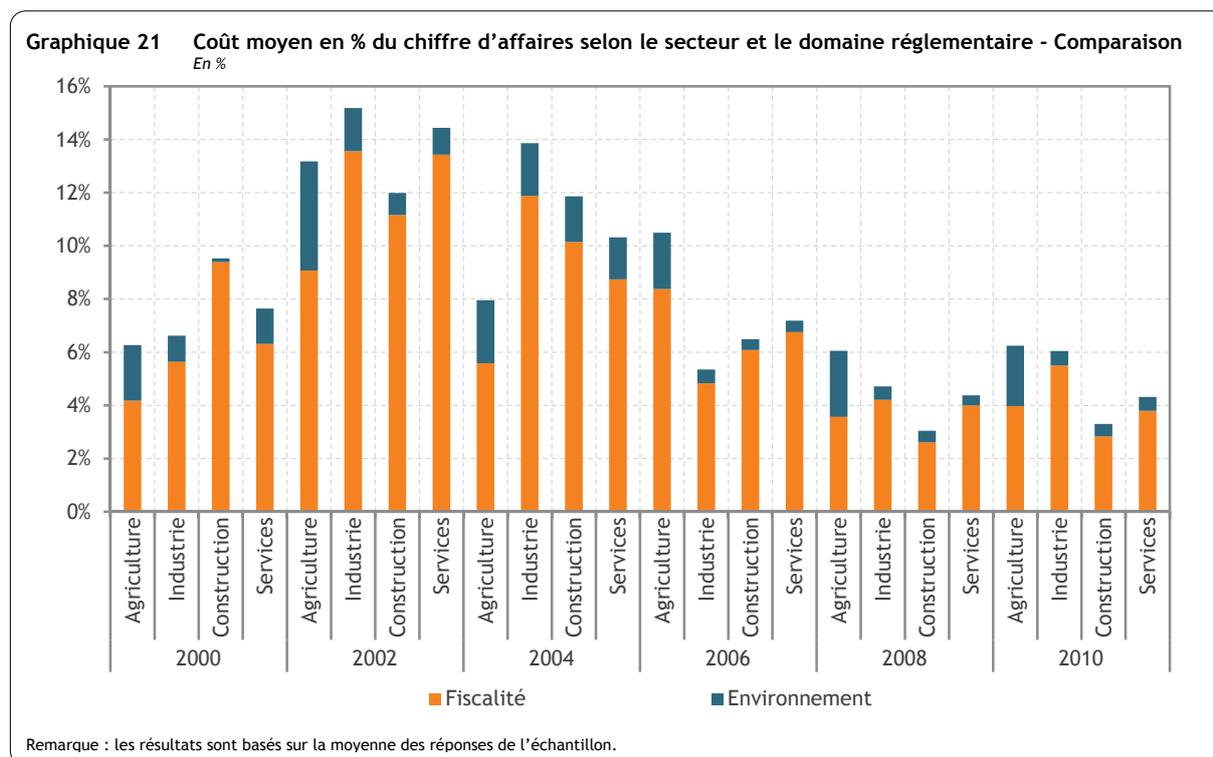
Tableau 20 Coût total des procédures administratives - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008	2010
Coût total en milliards d'euros	2,29	2,66	2,37	1,23	1,34	1,28
Coût total en % du PIB	0,93	1,02	0,84	0,39	0,39	0,36
- Coût interne en milliards d'euros	1,46	1,82	1,39	0,78	0,78	0,76
- Coût externe en milliards d'euros	0,83	0,84	0,98	0,45	0,56	0,52

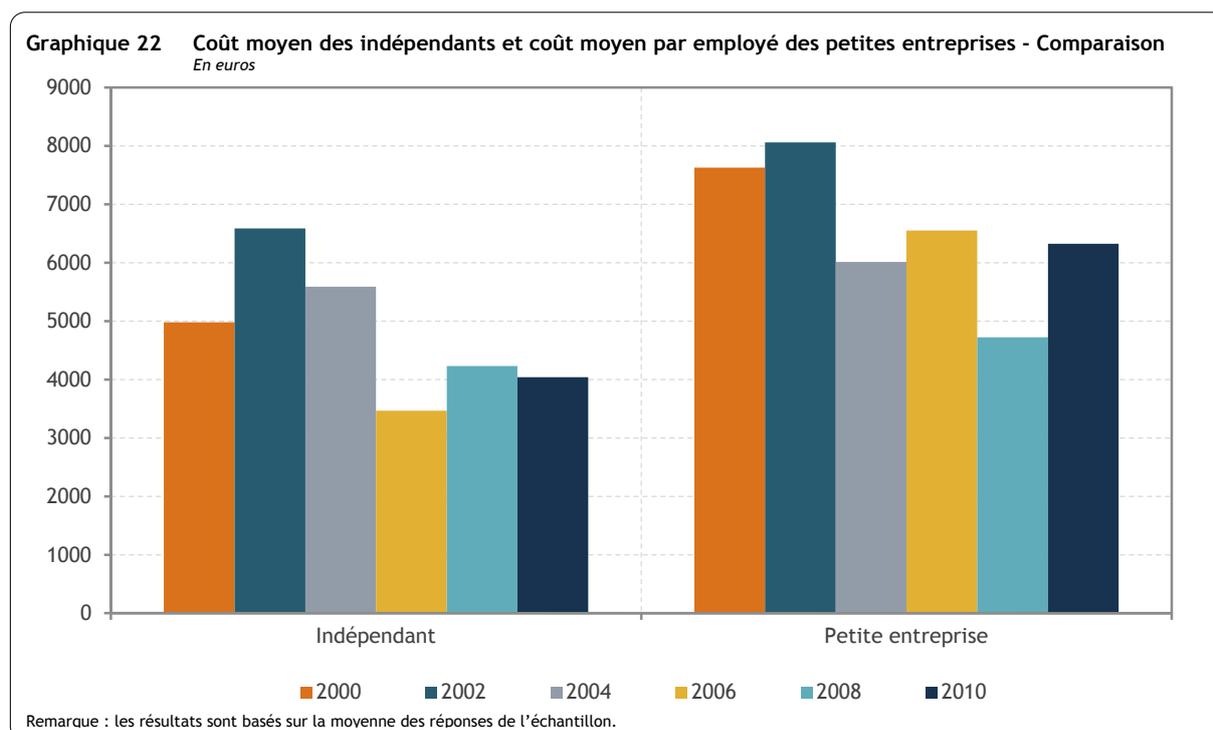
Le coût total est la somme des coûts liés à deux domaines réglementaires : la fiscalité et l'environnement. Malgré la diminution du coût des charges administratives liées à chacune de ces réglementations en valeur absolue, la part des charges administratives générées par la réglementation fiscale a augmenté entre 2008 et 2010. En 2010, en effet, la part due à la réglementation environnementale atteint 16 % du coût total et celle due à la réglementation fiscale 84 % contre respectivement 19 % et 81 % en 2008. En valeur absolue, la baisse du coût total enregistrée entre 2008 et 2010 s'explique à 77 % par la diminution des charges administratives environnementales.

Le coût moyen des charges administratives, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, a diminué dans le secteur des services. Cette diminution est uniquement due à une réduction du coût exprimé en pour cent du chiffre d'affaires des charges administratives fiscales, comme l'illustre le graphique 21. Les autres secteurs d'activité ont enregistré une augmentation du coût moyen des charges administratives exprimé en pour cent du chiffre d'affaires. Malgré cette évolution, le coût moyen exprimé en pour cent

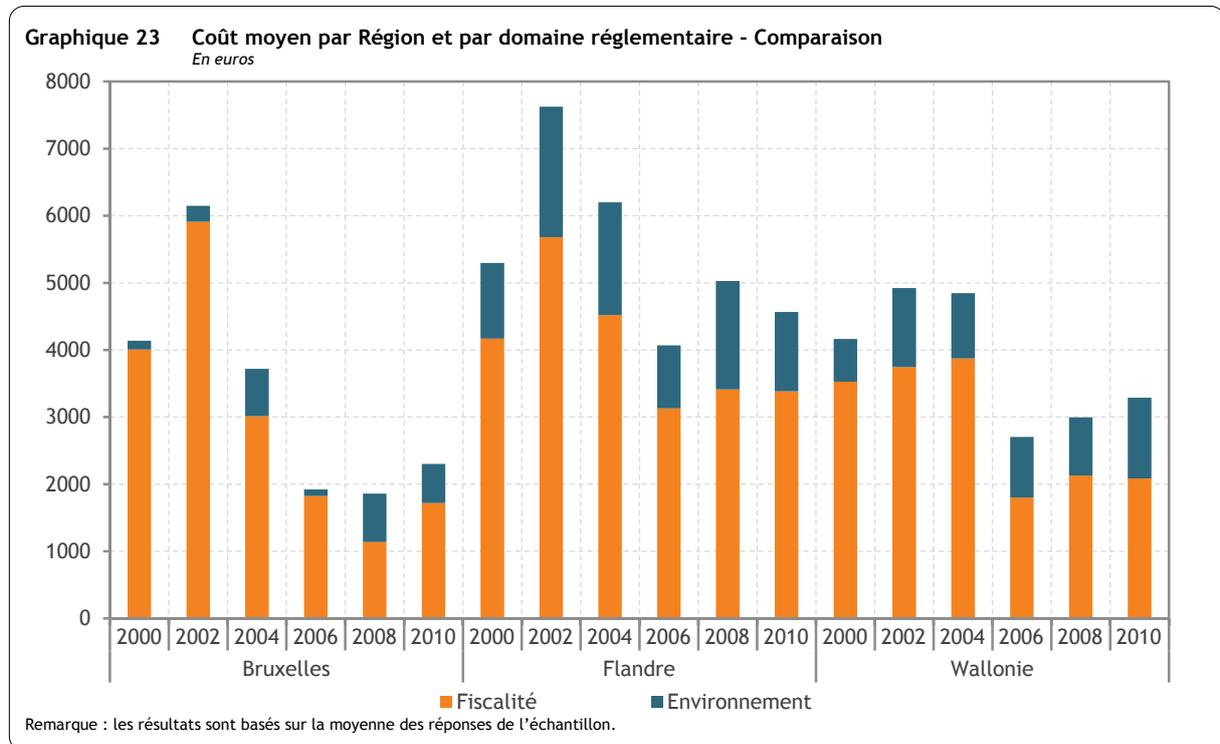
du chiffre d'affaires reste en 2010 inférieur à celui observé en 2000 pour tous les secteurs d'activité considérés.



Le graphique 22 illustre l'évolution du coût moyen pour les indépendants et du coût moyen par employé pour les petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût, qui s'était réduite en 2008, s'accroît de nouveau en 2010. Le coût moyen des indépendants diminue alors que le coût moyen par employé augmente chez les petites entreprises.



Au niveau régional, la tendance générale d'une diminution du coût moyen des charges administratives est uniquement visible pour les indépendants flamands (-9 % par rapport à 2008), comme l'indique le graphique 23. Par contre, les indépendants wallons et surtout bruxellois voient le coût moyen des charges administratives augmenter de respectivement 10 % et 24 %. Les indépendants flamands présentent, comme lors des enquêtes précédentes, le coût moyen le plus élevé et les indépendants bruxellois le coût moyen le plus faible.



Le sentiment général des indépendants concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années est identique à celui exprimé par les entreprises : une majorité d'indépendants, comme une majorité d'entreprises, expriment le sentiment d'une augmentation (sensible) des charges administratives au cours des deux dernières années. La dernière enquête confirme cependant la tendance à la baisse observée depuis 2006 : ils sont, en 2010, 53 % à estimer que les charges administratives fiscales ont (fortement) augmenté contre 67 % en 2008 et 70 % en 2006. Cette baisse est encore plus forte pour la réglementation environnementale, avec 64 % de indépendants à percevoir une (forte) augmentation ces coûts administratifs, contre 81 % en 2006 et 85 % en 2004.

Au niveau régional, cette tendance à la baisse est plus forte du côté de la Wallonie, comparativement à la Flandre. Le sentiment d'une hausse (sensible) des charges fiscales en 2010 passe en Wallonie à 50 % (66 % en 2008) et à 56 % en Flandre (68 % en 2008). Pour la réglementation environnementale, ce score diminue à 56 % et 68 %, respectivement pour la Flandre et la Wallonie, contre 82 % dans les deux Régions en 2008.

5.3.2. La qualité des formalités administratives

Comme les entreprises, les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations, et ce, dans les six enquêtes. En général, les indépendants expriment, en 2010 par rapport à 2008, un niveau de satisfaction en augmentation dans le domaine fiscal dont les scores s'améliorent pour six des sept propositions, mais en diminution dans le domaine environnemental avec des scores en baisse pour cinq des sept propositions.

Tableau 21 Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison
En % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition

	Fiscalité						Environnement					
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2000	2002	2004	2006	2008	2010
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	39	41	40	35	45	46	51	39	48	49	42	45
Facile à comprendre	22	27	25	27	30	35	33	28	31	32	36	35
Objectifs clairs	28	39	34	35	39	43	44	39	40	39	50	49
Suffisamment adaptée à toutes les situations	23	31	33	23	30	35	24	20	27	24	28	26
Portée à votre connaissance en temps utile	57	49	45	52	60	59	54	42	40	45	52	41
Cohérente l'une par rapport à l'autre	29	33	34	30	35	43	32	27	34	30	33	54
Accompagnée information adéquate et suffisante	34	36	35	35	40	46	40	33	33	39	38	34

Sur les six enquêtes et pour les deux domaines réglementaires envisagés, les indépendants se disent les plus satisfaits du fait que les réglementations sont portées à leur connaissance en temps utile pour s'y conformer, sauf en 2004, 2006 et 2008, pour l'environnement, où le score le plus élevé est obtenu par l'affirmation 'portées à votre connaissance préalablement à l'adoption'. En résumé, la publicité donnée aux réglementations reste donc, à travers les enquêtes, la principale source de satisfaction pour les indépendants.

En matière de fiscalité, les principales critiques émises par les indépendants en 2010, comme lors de cinq enquêtes précédentes, concernent la difficulté à comprendre les réglementations et le manque de flexibilité pour permettre à ces réglementations de s'adapter à toutes les situations. En matière environnementale, les indépendants expriment aussi leur insatisfaction concernant le manque de flexibilité des réglementations, qui obtient le score le plus faible à travers les six enquêtes.

En ce qui concerne les contacts avec l'administration (tableau 22), le sentiment des indépendants est différent selon le domaine réglementaire envisagé. Entre 2006 et 2008, une augmentation généralisée du niveau de satisfaction des indépendants dans leurs contacts avec l'administration fiscale et une stabilisation du niveau de satisfaction en ce qui concerne les contacts avec l'administration environnementale avaient été enregistrées. Entre 2008 et 2010, la satisfaction globale en matière de fiscalité et en matière d'environnement est en légère hausse, avec pour chacun des domaines, une amélioration du score pour quatre des sept affirmations. La supériorité de la qualité globale des contacts avec l'administration fiscale sur celle des contacts avec l'administration environnementale se renforce au cours de la dernière enquête.

En matière fiscale, pour la quatrième fois consécutive, la principale critique a trait à la difficulté d'entrer en contact avec le service compétent. C'est aussi la principale critique des indépendants en matière environnementale mais seulement pour la deuxième fois consécutive alors que, lors des enquêtes précédentes, la principale critique portait sur le manque de motivation des décisions administratives.

Tableau 22 Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison
En % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition

	Fiscalité						Environnement					
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2000	2002	2004	2006	2008	2010
Facile de savoir à quel service s'adresser	46	47	47	49	53	51	44	42	39	44	46	51
Facile d'entrer en contact avec le service compétent	46	48	45	42	51	50	41	41	37	47	42	46
Les réponses sont précises	46	51	52	55	59	60	47	40	37	51	55	54
Les décisions sont clairement motivées	39	43	48	43	52	57	40	35	31	43	50	47
La réponse est donnée dans le délai prévu	52	58	64	58	65	71	49	55	54	66	57	65
La réponse est identique quelle que soit la personne	37	45	47	45	58	52	48	45	42	52	44	48
L'information fournie répond aux besoins	53	57	56	63	63	66	51	42	50	59	62	60

La principale source de satisfaction vient du fait que la réponse de l'administration est fournie dans le délai prévu, avec un pourcentage de réponses favorables en augmentation lors des deux dernières enquêtes en matière fiscale et comme c'est le cas depuis 2002 en matière environnementale.

5.4. Conclusion

Le coût total des charges administratives des entreprises et des indépendants a augmenté de 7 % entre 2008 et 2010, après avoir diminué de 23 % entre 2006 et 2008. Il passe de 5,92 milliards d'euros en 2008 à 6,35 milliards d'euros en 2010. Cette évolution résulte d'un mouvement divergent du coût total supporté par les entreprises, qui augmente, et celui supporté par les indépendants, qui diminue légèrement. Depuis la première enquête qui portait sur l'année 2000, et qui estimait à 8,57 milliards d'euros le coût total des charges administratives, ce dernier s'est réduit de 26 %.

En pour cent du PIB, le coût relatif total des charges administratives pesant sur les entreprises et sur les indépendants augmente légèrement, atteignant 1,79 % en 2010 après 1,72 % en 2008, 2,44 % en 2006, 2,57 % en 2004, 3,43 % en 2002 et 3,48 % en 2000. En dix ans, le poids relatif des charges administratives a quasi été divisé par deux.

L'augmentation du coût des charges administratives en valeur absolue pour les entreprises entre 2008 et 2010 est due à la progression du coût des charges administratives afférentes aux trois domaines réglementaires étudiés, mais ce sont les charges administratives environnementales qui enregistrent l'augmentation proportionnellement la plus importante. Les indépendants enregistrent une diminu-

tion du coût des charges administratives causée par les deux grands domaines qui les concernent, mais ce sont les charges administratives environnementales qui diminuent proportionnellement le plus.

La comparaison du coût moyen par employé selon la taille des entreprises entre 2008 et 2010 met en évidence une augmentation du coût par employé commune aux petites et moyennes entreprises. Mais cette augmentation est surtout marquée chez les petites entreprises sous l'effet de la forte augmentation du coût moyen par employé des charges administratives fiscales. A l'opposé, les grandes entreprises enregistrent une diminution du coût moyen par employé due à une diminution du coût moyen par employé lié à la réglementation en matière d'emploi et d'environnement.

Le coût moyen pour les indépendants, en diminution, reste toujours inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût, qui s'était atténuée en 2008, s'est de nouveau accentuée en 2010.

Au niveau régional, entre 2008 et 2010, le coût moyen par employé pesant sur les entreprises a augmenté nettement en Région flamande et de façon plus modérée en Région wallonne, essentiellement à cause de l'augmentation du poids administratif en matière fiscale. Par contre, le coût moyen par employé a diminué en Région bruxelloise grâce uniquement à la réduction du coût administratif lié à la réglementation en matière d'emploi. La tendance générale d'une diminution du coût moyen des charges administratives est uniquement visible pour les indépendants flamands. Par contre, les indépendants wallons mais surtout bruxellois voient le coût moyen des charges administratives augmenter. En 2010, comme lors des enquêtes précédentes, ce sont les indépendants flamands qui présentent le coût moyen le plus élevé et les indépendants bruxellois le coût moyen le plus faible.

En 2010, comme lors des enquêtes précédentes, indépendants comme entreprises estiment majoritairement que les charges administratives ont augmenté au cours des deux dernières années. Mais, aussi bien dans le chef des entreprises, que dans celui des indépendants, ce sentiment est nettement moins marqué en 2010 qu'en 2008, et ceci dans tous les domaines réglementaires.

Dans les six enquêtes, les entreprises et les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations. Dans les six enquêtes, pour les entreprises et les indépendants, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations qui ont trait à la publicité donnée aux réglementations et à la qualité des réponses fournies par les administrations (respect du délai de réponse et réponse répondant aux besoins). Dans le chef des entreprises, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations est surtout visible en ce qui concerne l'emploi et l'amélioration de la perception de la qualité des contacts avec l'administration est surtout visible en ce qui concerne l'environnement. Pour les indépendants, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations ainsi que celle des contacts avec l'administration est notable en ce qui concerne la fiscalité.

Annexe 1. Définition des charges administratives par domaine réglementaire

Chaque questionnaire est accompagné d'une notice explicative permettant à l'entreprise ou à l'indépendant de savoir précisément ce qu'il convient de prendre en compte en matière de charges administratives. Cette annexe reprend la définition des charges administratives propres à chaque domaine réglementaire couvert telle qu'elle a été jointe au questionnaire.

Par réglementation fiscale, nous entendons les obligations administratives qui portent sur la situation fiscale de l'entreprise en matière :

- de TVA (déclarations, listings,...),
- d'impôts des sociétés (déclarations, tableaux d'amortissement, demande de déduction pour investissement,...),
- d'impôt des personnes physiques pour les indépendants (déclarations, annexes,...), de versements anticipés,
- de précompte immobilier, de précompte mobilier sur dividendes et emprunts obligataires (déclarations, droit de timbre, autorisations, permis, brevet,...),
- de droit d'apport,
- de droits de douane et d'accises,
- d'impôts communaux et régionaux (taxe sur la force motrice,...).

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent les relations avec les administrations publiques, dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Le paiement des taxes et impôts ne doit donc pas être considéré comme un coût administratif de l'application de la réglementation fiscale. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations fiscales qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation environnementale, nous entendons les obligations administratives et formalités (autorisations, licences, rapport d'environnement, obligations de déclaration, de communication, d'étiquetage et de rapport) qui sont générées par la réglementation en matière :

- d'émission/de rejet, de radiation et d'ionisation,
- d'utilisation de l'eau, de pollution de l'eau et de l'air, de normes de qualité de l'air,
- de maniement de substances dangereuses, d'utilisation d'engrais,
- de traitement des déchets, de dépollution des sols,

- de traitement ou normes de qualité des produits, de réglementations applicables aux produits et aux processus de production,
- de permis d'environnement et d'aménagement du territoire, d'études d'impact sur l'environnement,
- d'impôts et taxes environnementaux.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations environnementales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration.

Les coûts administratifs liés au respect des réglementations ne couvrent donc pas les impôts et taxes effectivement payés, les dépenses en capital ou les paiements correspondant à l'achat de machines, d'équipements ou d'autres facteurs de production, encourus à l'occasion des activités de production ou de vente de l'entreprise pour que celle-ci soit en conformité avec la réglementation. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations relatives à l'environnement qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation de l'emploi, nous entendons les obligations administratives qui portent sur les éléments suivants :

- l'engagement et le licenciement de salariés,
- les documents sociaux, les obligations liées à l'ensemble des conditions de travail,
- les déclarations relatives aux cotisations sociales ainsi qu'aux risques sociaux couverts par la sécurité sociale,
- les communications obligatoires de données statistiques relatives à l'emploi.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent les relations avec les administrations publiques, dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations dans le domaine de l'emploi. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Il ne faut donc pas prendre en considération le paiement effectif des prélèvements sur salaires et des cotisations de sécurité sociale. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations relatives à l'emploi qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Annexe 2. Méthode d'estimation

Le coût total des charges administratives reprend l'ensemble des moyens, exprimés en euros, mis en œuvre par les entreprises et les indépendants, pour se conformer aux dispositions administratives en matière de fiscalité, d'environnement et d'emploi (ce dernier domaine ne concerne que les entreprises). Concrètement, ce coût total est la somme du coût interne et du coût externe des réglementations administratives dans les domaines couverts par l'enquête.

Le coût interne est le coût salarial du nombre d'heures consacrées, chaque année, à remplir des formulaires administratifs à l'intérieur de l'entreprise ou par l'indépendant lui-même. Le coût externe correspond au total des ressources dépensées sur une année en services extérieurs pour se conformer aux dispositions administratives.

La détermination du coût total pour l'ensemble de la population des entreprises et des indépendants se fait en plusieurs étapes. Premièrement, le coût interne et le coût externe sont calculés par domaine de réglementation et par classe d'entreprises ou d'indépendants. Ensuite, le coût total par classe est calculé pour les différents domaines de réglementation (la somme de trois domaines pour les entreprises et de deux domaines pour les indépendants). C'est ce coût total par classe qui est utilisé pour l'extrapolation à l'ensemble des entreprises et des indépendants. A ce stade, la répartition de la population des entreprises et des indépendants par classe est prise en compte, comme l'illustrent les tableaux suivants.

Dans cette étude, le vocable "entreprises" englobe toutes les entreprises et les indépendants employant au moins une personne. La stratification des entreprises s'effectue selon la taille et le secteur d'activité.

Tableau 23 Nombre d'entreprises en Belgique en décembre 2010

Type d'entreprises	Classe	Nombre d'entreprises
Industrie, 1-9 employés	S ₁₁	12 633
Industrie, 10-249 employés	S ₂₁	5 575
Industrie, > 249 employés	S ₃₁	311
Services, 1-9 employés	S ₁₂	166 652
Services, 10-249 employés	S ₂₂	26 803
Services, > 249 employés	S ₃₂	947
Total		212 921

Source : Direction générale de la statistique et de l'information économique.

Les indépendants regroupent les indépendants sans employé et les professions libérales. Cette population est répartie selon les codes NACE-BEL.

Tableau 24 Nombre d'indépendants¹⁴ en Belgique en décembre 2010

Type d'indépendants	Classe	Nombre d'indépendants
Agriculture - groupe NACE A, B et C	S ₉₁	38 073
Industrie - groupe NACE D et E	S ₉₂	15 394
Construction - groupe NACE F	S ₉₃	43 316
Services - groupe NACE G, H, I, J, K, M, N et O	S ₉₄	306 920
Total		403 703

Source: Direction générale de la statistique et de l'information économique.

Le taux global de réponse à l'enquête est de 17,8 % pour les entreprises et de 10,5 % pour les indépendants. La validité statistique des résultats semble correcte, comme l'indique le tableau suivant représentant les intervalles de confiance (à 90 %).

Tableau 25 Estimation du coût total par classe et intervalle de confiance - 2010
En euros

Classe	Coût total	Intervalles de confiance
Entreprises:		
Industrie - petite	306 521 779	230 252 489 - 382 791 068
Industrie - moyenne	407 645 414	277 854 219 - 537 436 608
Industrie - grande	133 863 458	78 393 577 - 189 333 340
Services - petite	2 261 305 621	1 508 748 473 - 3 013 862 769
Services - moyenne	1 599 716 858	1 071 557 135 - 2 127 876 581
Services - grande	358 571 610	221 790 783 - 495 352 437
Total	5 067 624 739	3 388 596 676 - 6 746 652 802
Indépendants:		
Agriculture	227 715 442	176 772 331 - 278 658 553
Industrie	39 415 508	30 383 487 - 48 447 529
Construction	131 792 340	102 656 876 - 160 927 805
Services	881 618 648	645 758 749 - 1 117 478 547
Total	1 280 541 938	955 571 444 - 1 605 512 433

¹⁴ A = agriculture, B = pêche, C = industrie extractive, D = industrie, E = production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, F = construction, G = commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles ménagers, H = hôtels et restaurants, I = transport, entreposage et communication, J = institutions financières, K = immobilier, location et services aux entreprises, M = enseignement, N = santé et services collectifs, O = services sociaux, culturels et personnels.

Annexe 3. Analyse de sensibilité

Le coût total 2010 calculé sous l'hypothèse d'une population d'entreprises et d'indépendants inchangée par rapport à 2008 est donné dans le tableau 26.

Entre 2008 et 2010, le nombre d'entreprises a augmenté, passant de 202 323 unités à 212 921 unités, ce qui représente une progression de 5,2 %. Le coût total 2010 calculé avec la population de l'année 2008 est donc logiquement être plus faible que celui calculé avec la population de l'année 2010.

Le nombre d'indépendants est resté quasi constant entre 2008 et 2010, passant de 403 519 unités à 403 703 unités. Le coût total 2010 calculé avec la population de l'année 2008 est logiquement très proche du coût total 2010 calculé avec la population 2010, l'effet de la population ne jouant pratiquement pas sur l'estimation.

Le coût total des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants belges a augmenté de 426 227 453 euros entre 2008 et 2010. Si la population des entreprises et des indépendants avait été maintenue à son niveau de 2008, le coût total aurait quand même augmenté de 363 417 044 euros. L'évolution de la population des indépendants et des entreprises n'explique donc que 15 % de l'augmentation enregistrée par le coût total des charges administratives entre 2008 et 2010.

Tableau 26 Analyse de sensibilité : Coût total moyen de 2010 avec la population de 2008
En euros

Classe	Coût total 2010	Coût total moyen 2010 x Population 2008
Entreprises:		
Industrie - petite	306 521 779	311 592 866
Industrie - moyenne	407 645 414	444 132 420
Industrie - grande	133 863 458	147 206 761
Services - petite	2 261 305 621	2 095 600 653
Services - moyenne	1 599 716 858	1 654 089 206
Services - grande	358 571 610	344 940 588
Total	5 067 624 739	4 997 562 495
Indépendants:		
Agriculture	227 715 442	243 924 011
Industrie	39 415 508	42 618 626
Construction	131 792 340	127 258 898
Services	881 618 648	873 992 238
Total	1 280 541 938	1 287 793 774

Annexe 4. Le questionnaire adressé aux entreprises concernant les charges administratives en matière fiscale



«DENOMINATION_1»
 «RUE_ET_NUM» «BOITE_POSTALE»
 «CODE_POSTAL» «LOCALITE»

Enquête nationale sur les coûts qui découlent de l'application de la réglementation fiscale

Cette enquête a pour objectif d'évaluer les charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants en Belgique **au cours de l'année 2010**.

Les résultats de cette enquête seront utilisés pour renforcer le processus de simplification administrative dans notre pays. La simplification administrative est en effet un enjeu important pour les autorités fédérales et régionales de notre pays. C'est pourquoi nous vous adressons ce questionnaire, afin de connaître votre avis sur les effets des simplifications déjà engrangées et les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires doivent encore être fournis. Cette enquête vous offre donc l'opportunité d'orienter la politique de simplification en fonction de vos besoins.

Compte tenu du petit nombre d'entreprises auxquelles il est demandé de participer à l'enquête, vos réponses revêtent une grande importance pour la validité des résultats.

Vous avez le **choix** de nous répondre :

- soit électroniquement à l'adresse suivante:
 «URL»
 Dans ce cas, il vous faudra introduire le nom d'utilisateur et le mot de passe qui figurent ci-dessous :

«URL»	
Nom d'utilisateur	«LoginName»
Mot de passe	«PassWord»

- soit par courrier ordinaire dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Merci de prendre le temps de remplir ce questionnaire. Il vous faudra une dizaine de minutes pour y répondre par voie électronique et une vingtaine de minutes par courrier ordinaire. La date limite d'envoi du questionnaire est fixée au **31 août 2011**. Vos réponses demeureront **strictement confidentielles** et ne pourront être utilisées **que dans le cadre de cette enquête**.

Merci de votre collaboration.

«URL»

Login Id

«LoginName»

Password

«PassWord»

Comment remplir le questionnaire

La présente enquête porte sur les coûts de la mise en application de la réglementation dans le domaine de la **fiscalité**.

1. Que faut-il entendre par charges administratives liées à la réglementation fiscale ?

Par réglementation fiscale, nous entendons les obligations administratives qui portent sur la situation fiscale de l'entreprise en matière de :

- TVA (déclarations, listings...),
- d'impôts des sociétés (déclarations, tableaux d'amortissement, demande de déduction pour investissement...),
- d'impôt des personnes physiques pour les indépendants (déclarations, annexes...), de versements anticipés,
- de précompte immobilier, de précompte mobilier sur dividendes et emprunts obligataires (déclarations, droit du timbre, autorisations, permis, brevet...),
- de droit d'apport,
- de droits de douane et accise,
- d'impôts communaux et régionaux (taxe sur la force motrice...).

2. Quels sont les coûts à prendre en considération ?

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent vos relations avec les administrations publiques, dont votre entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration.

Le paiement de vos taxes et impôts ne doit donc pas être considéré comme un coût administratif de l'application de la réglementation fiscale.

Nous vous demandons d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations fiscales qui touchent votre entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

3. Qui doit remplir ce questionnaire ?

- Si votre entreprise fait partie d'un groupe, d'un holding ou comporte **plusieurs établissements en Belgique**, répondez en tenant compte de la **totalité du groupe**, du holding ou des établissements.
- Si votre entreprise fait partie d'un groupe international ou possède également des établissements ou usines dans d'autres pays, **répondez uniquement pour la partie située en Belgique**.

«URL»	
Login Id	«LoginName»
Password	«PassWord»

Section A : FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ENTREPRISE

Les données suivantes sont nécessaires au traitement correct de votre réponse.

A1. **Quel est le nombre de personnes employées en décembre de l'année 2010 ?**

Total

A2. **Quel est le chiffre d'affaires hors TVA du dernier exercice annuel (année 2010) ?**
(Indiquez le montant en euros.)

Chiffre d'affaires

Section B COÛTS ADMINISTRATIFS LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS FISCALES POUR L'ANNÉE 2010

B1. **Combien d'heures le personnel et la direction de votre entreprise ont-ils consacrés en 2010 à se conformer administrativement aux réglementations fiscales ?**

Nombre d'heures

B2. **Quel est le coût annuel en euros de ces heures consacrées par le personnel et la direction de votre entreprise à se conformer administrativement aux réglementations fiscales ?**

Coût en euros

B3. **Combien votre entreprise a-t-elle dépensé en 2010 pour l'achat de services extérieurs en vue de respecter les dispositions administratives en matière de réglementation fiscale ?** (Inclure dans votre estimation toutes les dépenses liées à l'obtention de services extérieurs à l'entreprise, tels que ceux des comptables, avocats ou consultants, abonnements à des publications d'information sur le sujet, nécessaires pour vous conformer à la réglementation.)

Dépenses en euros

«URL»	
Login Id	«LoginName»
Password	«PassWord»

Section C : QUALITE DES REGLEMENTATIONS ET DE LEUR APPLICATION

C1. Si on considère les réglementations fiscales, êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants ? (Ne cochez qu'une case par ligne)

	Entièrement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Entièrement pas d'accord	Sans opinion
Elles sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption.	<input type="checkbox"/>				
Elles sont faciles à comprendre.	<input type="checkbox"/>				
Leurs objectifs sont clairs.	<input type="checkbox"/>				
Elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations.	<input type="checkbox"/>				
Elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer.	<input type="checkbox"/>				
Elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres.	<input type="checkbox"/>				
Elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.	<input type="checkbox"/>				

C2. Dans vos contacts avec l'administration concernant la réglementation fiscale, êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants ? (Ne cochez qu'une case par ligne)

	Entièrement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Entièrement pas d'accord	Sans opinion
Il est facile de savoir à quel service s'adresser.	<input type="checkbox"/>				
Il est facile d'entrer en contact avec le service compétent.	<input type="checkbox"/>				
L'administration donne des réponses précises.	<input type="checkbox"/>				
Les décisions administratives sont clairement motivées.	<input type="checkbox"/>				
L'administration donne sa réponse dans le délai prévu.	<input type="checkbox"/>				
Les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée.	<input type="checkbox"/>				
L'information que vous obtenez répond à vos besoins.	<input type="checkbox"/>				

«URL»

Login Id

«LoginName»

Password

«PassWord»

Section D : EVOLUTION DES REGLEMENTATIONS ET DE LEUR APPLICATION

D1. **A votre avis, comment les coûts administratifs liés au respect des réglementations dans les domaines suivants, ont-ils évolué au cours des deux dernières années ?** (Ne cochez qu'une case par ligne)

Réglementations	Hausse sensible	Hausse	Stagnation	Diminution	Diminution sensible	Sans opinion
Emploi	<input type="checkbox"/>					
Fiscalité	<input type="checkbox"/>					
Environnement	<input type="checkbox"/>					
Autres	<input type="checkbox"/>					

D2. **Si vous avez coché au moins une fois la case « hausse » ou « hausse sensible » à la question précédente, pourriez-vous préciser par un exemple concret une réglementation pour laquelle les coûts administratifs liés à son respect auraient connu une hausse ou une hausse sensible ces des deux dernières années ?** (il vous est loisible de donner plusieurs exemples si vous le souhaitez)

D3. **Quelles propositions de simplification pour diminuer vos charges administratives voudriez-vous suggérer aux autorités ?**

«URL»	
Login Id	«LoginName»
Password	«PassWord»

Renseignements de base (facultatif)
STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Veillez indiquer les coordonnées de la personne ayant rempli le questionnaire.

Nom de la personne :

Fonction de la personne :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopie :

Adresse électronique :

Souhaitez-vous recevoir un exemplaire du rapport de synthèse de cette enquête ?

Oui

Non

Fin du questionnaire.
Merci de votre collaboration.

Pour toutes les informations concernant cette enquête, prière de vous adresser à :

Enquête sur les charges administratives 2010
Bureau fédéral du Plan
Avenue des arts, 47-49
1000 Bruxelles

Chantal Kegels
☎ 02-507.74.30
Courrier électronique : enquetes@plan.be

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports, un bulletin trimestriel en anglais, et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'Etat et de son contrôle. A la demande des partenaires sociaux, il publie également en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de

l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGSIE, des *Perspectives de population* de long terme.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

Short Term Update

Le Short Term Update (STU) est un bulletin trimestriel en anglais qui dresse un aperçu actualisé de l'économie belge. Élaborés à partir de dizaines d'indicateurs, les divers numéros proposent soit un suivi de la conjoncture, soit une analyse de l'évolution structurelle de l'économie. Par ailleurs, chaque STU se penche plus particulièrement sur une étude du BFP liée à l'actualité économique. Enfin, ce bulletin résume les études en cours du BFP et liste les principales décisions prises par les autorités belges qui peuvent avoir une influence sur la situation économique.

Bureau fédéral du Plan
organisme d'intérêt public

Avenue des Arts 47-49
B-1000 Bruxelles
tél.: +32-2-5077311
fax: +32-2-5077373
e-mail: contact@plan.be
<http://www.plan.be>